

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 074-247400567-20230202-2023_08-DE

S²LOW



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

La Balme de Sillingy



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 074-247400567-20230202-2023_08-DE



ENTRE

La commune de Balme de Sillingy, représenté par Séverine MUGNIER, maire de La Balme de Sillingy, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du **30 janvier 2023**,

Ci-après désignée par « La Balme de Sillingy »,

La Communauté de Communes de Fier & Ussets, représentée par Henri CARELLI, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du **2 février 2023**,

Ci-après désignée par « CCFU »,

D'une part,

ET

L'État, représenté par Yves LE BRETON, Préfet de la Haute-Savoie,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 7 |
| ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE | 7 |
| 1.1. LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN | 7 |
| 1.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE | 7 |
| 1.3. PLANS ET PROGRAMMES EN COURS SUR LE TERRITOIRE | 10 |
| ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE | 11 |
| 2.1. LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCFU | 11 |
| 2.2. LE PROJET DE REVITALISATION DE LA BALME DE SILLINGY | 12 |
| ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES | 13 |
| ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION | 13 |
| 4.1. LES ACTIONS | 13 |
| 4.2. PROJETS EN MATURATION..... | 14 |
| ARTICLE 5 – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE | 14 |
| ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES..... | 14 |
| 6.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS | 14 |
| 6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE | 14 |
| 6.3. L’ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS | 15 |
| 6.4. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES..... | 15 |
| 6.5. MAQUETTE FINANCIERE | 16 |
| ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN | 16 |
| 7.1. LE COMITE DE PROJET | 16 |
| 7.2. LE COMITE TECHNIQUE COMMUNAL..... | 17 |
| ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME | 17 |
| ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME | 17 |
| ARTICLE 10 – UTILISATION DES LOGOS | 17 |
| ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE | 18 |
| ARTICLE 12 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME | 18 |
| ARTICLE 13 - RESILIATION DU PROGRAMME..... | 18 |
| ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES | 18 |

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'action global..... 21

Annexe 2 : Projet de revitalisation 22

Annexe 2.1 : Périmètre de revitalisation 22

Annexe 2.2 : Tableau de bord et suivi des actions PVD..... 23

Annexe 2.3 : Fiches action..... 24

Annexe 3 : Maquette financière..... 63

Annexe 4 : Utilisation des logos 65

Annexe 5 : Livrables d'études réalisées – sous forme séparée..... 66

Annexe 6 : Autres documents, contrats et conventions – sous forme séparés 66

Annexe 7 : Projet de territoire de la CCFU – sous forme séparée..... 66



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 074-247400567-20230202-2023_08-DE



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1. Le programme Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Balme de Sillingy et la Communauté de Communes Fier & Usse ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 2 septembre 2021.

1.2. Le territoire signataire

La Communauté de communes Fier & Usse couvre une superficie de 6800 ha. Elle est composée de 7 communes : La Balme de Sillingy, Sillingy, Méziery, Sallenôves, Nonglard, Choisy et Lovagny, réparties entre les rivières du Fier au Sud et des Usse au Nord. Le territoire compte plus de 15 000 habitants.

Le territoire est dessiné en 1992 sous l'impulsion des 6 communes les plus rurales du canton d'Annecy Nord-Ouest (La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Nonglard, Méziery et Sillingy) dans la volonté de mutualiser leurs moyens techniques et financier pour réaliser leur réseau d'assainissement, pour restaurer et mailler leur réseau d'eau potable. Au 1^{er} janvier 2000 la commune de Sallenôve intègre l'EPCI, lequel devient Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU).

Dès lors, ses compétences s'élargissent pour réaliser des projets communs :



COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
- **Développement économique :**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciales, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion tourisme
 - Actions de soutien à l'agriculture afin de concourir au maintien des structures agricoles
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**
- **Eau**
- **Assainissement des eaux usées**

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Compétences supplémentaires assujetties à la définition d'un intérêt communautaire

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Organisation et fonctionnement des accueils petite enfance**
- **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Autres compétences supplémentaires

- **Le service d'incendie et de secours**
- **L'organisation de la mobilité :**
 - Organiser les services réguliers de transport public de personnes
 - Organiser des services à la demande de transport de public de personnes
 - Organiser des services de transport scolaire
 - Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités
 - Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
 - Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite
- **L'aménagement et la gestion d'itinéraires cyclables :**
 - Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale V62 traversant le territoire de la CCFU
 - Attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables

Le territoire de la CCFU connaît une dynamique démographique soutenue mais qui décroît légèrement depuis les 5 dernières années. Alors que la population a connu un pic au début des années 1980, elle augmente de moins en moins depuis la dernière décennie à l'image du département de Haute-Savoie.

Le portrait sociologique de la CCFU est assez similaire à celui du département : la population est jeune, familiale et aisée.

L'indice de vieillissement vient confirmer ce fait puisque le territoire compte 50 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans (contre 80 pour la moyenne nationale). On note également une caractéristique forte propre au territoire : la taille des ménages est majoritairement familiale avec une moyenne de 2.5 personnes par foyer contre 2.2 au niveau national. Les couples avec enfants représentent plus de 35% des ménages du territoire. Enfin, le taux de pauvreté (5.2%) est plus faible que les moyennes départementales (9.1%), régionales (12.5%) et nationales (15.5%).

Aujourd'hui, même si le territoire a gagné des emplois tertiaires notamment à Sillingy et à La Balme de Sillingy qui comptent 83% des emplois du territoire, il concentre plus d'habitants actifs que d'emploi. Ce constat se renforce dès lors que l'on perçoit les flux des actifs de la CCFU qui, pour plus de 80% sortent du périmètre intercommunal pour l'agglomération d'Annecy (54%) et la Suisse (14%).

La conséquence pour le territoire est la question primordiale de la mobilité. Plus de 90% des habitants de la CCFU utilisent quotidiennement une voiture à usage individuelle. Plus de 60% d'entre eux sont équipés de deux voitures ou plus.

Depuis la tertiarisation globale de l'économie, les territoires ne se développent plus uniquement grâce à leurs aménités mais grâce aux territoires voisins, avec qui ils échangent des richesses, des flux, des mobilités. Les territoires ne sont plus ruraux par leur dépendance à l'activité agricole, mais par leur capacité à créer de la résilience et à apporter une certaine **qualité de vie**. Ainsi, l'attractivité résidentielle du territoire de la CCFU n'est plus uniquement conditionnée par sa dynamique économique à proposer un emploi. Les communes sont privilégiées selon leurs capacités à offrir des **services de proximité**, des **logements de qualité** et un **environnement agréable**. Ainsi, le territoire de la CCFU relativement bien doté en équipement, doit réfléchir à un développement cohérent et fonctionnel des services de proximité notamment éducatifs, culturels ou sportifs pour répondre aux évolutions des pratiques et besoins de la population. Il en va de même pour les services liés à la santé.

Plus de 66% du logement du territoire concerne des maisons individuelles avec une taille de logement qui, pour un tiers, comporte 5 pièces ou plus. Une offre qui correspond à la demande des ménages familiaux mais peu aux autres profils de la population. C'est ainsi que le marché du logement est sous tension sur le territoire avec une demande de logement social qui augmente : 3.8 demandes pour 1 attribution. Notons également les difficultés d'accession au logement des jeunes familles originaires du territoire.

Enfin, le territoire apparaît sous tension d'un point de vue environnemental puisque l'artificialisation des dix dernières années est deux fois supérieure à la moyenne nationale (0.92% contre 0.4%), mais aussi à la moyenne départementale. Ainsi, dans un souci de préservation des richesses naturelles, de la biodiversité et du paysage du territoire, facteurs d'attractivité du territoire, la stratégie d'aménagement doit être repensée en lien avec le Zéro Artificialisation Nette.

La Balme de Sillingy fait partie du canton d'Annecy Nord-Ouest et de l'arrondissement d'Annecy. Elle est identifiée comme commune centre de la CCFU.

Blottie au pied de la montagne de la Mandallaz, la commune est située à 13km d'Annecy et couvre une superficie de 1651 ha pour environ 5200 habitants en 2021, dont 50% sont des actifs. L'évolution de sa population a tendance à stagner depuis 2010. Comme pour le territoire intercommunal, la population de la Balme de Sillingy est jeune (55% de 20-59ans et 26% de 0-19 ans contre 18,8% de 60 ans et plus) et active. La Balme de Sillingy, à l'image du territoire intercommunal, attirent les familles : plus d'un tiers des ménages sont des couples avec enfants. L'offre de logement est principalement composée de résidences principales (94%).

Le tissu économique local a fortement augmenté ces 10 dernières années, avec des dynamiques globalement positives dans la plupart des secteurs. Cependant, l'offre d'emploi sur la commune est faible (1089 emplois en 2018) par rapport au nombre d'actifs qui habitent la commune.

La commune a donc aujourd'hui un **profil résidentiel** et connaît une forte évasion des actifs puisque seul 14% travaillent sur la commune et 9% sur le territoire de la CCFU. Plus de la moitié travaillent sur le territoire du Grand-Annecy (58%) et 12% sur le secteur Suisse.

La Balme de Sillingy, commune dynamique, est composée de 3 polarités de vie : le centre-bourg au pied de la Mandallaz et deux hameaux, Vincy et Avully. Le centre-bourg est traversé par l'ancienne N1508, aujourd'hui route de Paris depuis

la création de la déviation permettant de contourner le centre-bourg. Le centre bourg concentre également l'ensemble des commerces, services et équipements scolaires et sportifs.

De nombreuses entreprises sont également installées sur la commune, réparties entre les 3 polarités commerciales que sont le centre-bourg, la ZAC des Grandes Vignes et la ZAC de Vincy. Elles comptent 380 établissements, 93 locaux commerciaux dont 31 en centre bourg constituant un linéaire commercial continu et qui créent une **polarité commerciale mixte et équilibrée**.

Cette dynamique s'observe également à l'échelle des associations avec une vie très riche puisqu'une quarantaine d'associations culturelles et sportives proposent des activités aux habitants.

Le centre-bourg bénéficie d'un accès direct au **Domaine du Tornet**, un élément structurant du territoire aux fonctions principales de loisirs et détente. Le site s'est développé au fur et à mesure des années autour d'un lac artificiel inauguré en 1979. Le domaine accueille aujourd'hui la Halle des sports et de la culture, le restaurant du Tornet ainsi que les associations Balme pêche et Nature et terroir qui y a développé le Parc des jardins de Haute-Savoie ainsi qu'une collection nationale de cerisiers à fleurs d'Asie.

Grâce à sa situation géographique privilégiée et à son **cadre rural** très apprécié, La Balme de Sillingy n'a cessé de se développer au fil des années. Elle est en pleine mutation. A l'origine commune agricole, les opérations immobilières et la densification de l'habitat avancent à grand pas. Sous l'influence d'Annecy, la Balme de Sillingy préserve un cadre rural accueillant encore aujourd'hui plus d'une dizaine d'exploitation agricoles.

1.3. Plans et programmes en cours sur le territoire

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin Annécien approuvé le 26/02/2014 en cours de révision (décision du 18/12/2019)
- Les plans locaux d'Urbanisme (PLU)
 - La Balme de Sillingy est doté d'un PLU adopté en séance du conseil municipal du 20 janvier 2014. Il a connu une première révision allégée et une modification en 2018 puis une seconde modification en juin 2020
- Les documents et cadres de financements sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) dont la Montagne de la Mandallaz, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) et les chartes forestières
 - Depuis 2006, la CCFU est engagée dans la gestion des cours d'eau. A cette fin elle adhère au :
 - Syndicat de Rivières les Usses (SYR'USSES) pour la mise en œuvre du Contrat de Rivières des Usses.
 - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) pour la mise en œuvre du Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy
- Le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration
- Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Conseil départemental de Haute-Savoie, le Conseil régional AURA et l'Etat via l'ADEME
- Les projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

2.1. Le projet de territoire de la CCFU

Sur la base du portrait du territoire, une grande question a été définie, à laquelle le projet de territoire doit répondre : **comment développer le territoire tout en limitant son impact sur l'environnement et en préservant ses qualités naturelles qui font son identité ?**

De cette grande question, par des débats, échanges et contributions, ont découlé quatre grandes ambitions qui constituent l'architecture du projet de territoire intercommunal. Pour chacune des quatre ambitions, des enjeux et actions ont été définis ; ils composent une feuille de route des actions et politiques à mettre en œuvre lors des 10 prochaines années. Ce programme est disponible en Annexe 7.

- **Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie**

Le territoire bénéficie d'une **qualité de vie** propre qui le rend particulièrement attractif d'un point de vue résidentiel. L'une des craintes principales exprimées est qu'une urbanisation excessive ne finisse par inclure le territoire dans une grande conurbation avec comme conséquence une dégradation forte de l'environnement, une perte de l'identité rurale du territoire et la disparition de l'agriculture et des difficultés de déplacement et de circulation de plus en plus importantes. L'un des grands enjeux est de faire en sorte que, malgré son dynamisme, le territoire soit **en capacité de préserver durablement son authenticité et son identité**.

Le territoire est soumis à des dynamiques exogènes fortes qu'il ne peut maîtriser sans un renforcement des coopérations avec les autres territoires du système annécien. Cependant, son évolution récente questionne aussi fortement la logique de développement et la stratégie d'aménagement conduites par le territoire lui-même. Le niveau de régulation actuel apparaît largement insuffisant. Le territoire doit être attentif au maintien d'un certain nombre de grands équilibres environnementaux, sociaux et même fonctionnels et subordonner le rythme d'évolution de sa population au maintien de ces grands équilibres.

Cette ambition intervient dans un contexte dans lequel le nouveau regard porté sur les territoires suite à la crise sanitaire et les nouvelles aspirations des ménages vont encore renforcer l'attractivité du territoire. La volonté première et l'enjeu premier du projet de territoire consistent donc à **préserver ce qui fait l'identité même du territoire**, à savoir, **sa qualité de vie rurale et naturelle**.

- **Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire**

La qualité de vie repose sur un compromis entre les qualités naturelles et le niveau de services mis à disposition des habitants. Compte tenu de sa dynamique démographique, le territoire peine à maintenir une offre de services à la hauteur des besoins. L'arrivée d'une population plus urbaine se traduit par une demande accrue de services mais aussi des attentes nouvelles en termes d'offre culturelle et de loisirs.

La vision alors partagée pour Fier & Usses tend vers un **territoire qui allie ruralité et modernité en développant et/ou qualifiant un haut niveau de service** notamment en matière d'accueil de la petite enfance et d'accueil extra-scolaire mais aussi en termes de services sanitaires, d'équipements sportif et culture.

L'une des craintes exprimées est qu'un développement mal maîtrisé ne finisse par réduire le territoire qu'à la seule fonction résidentielle. Outre le déséquilibre habitat/services, le territoire est aussi marqué par un écart entre le nombre d'actifs et le nombre d'emploi offerts.

Ainsi, **l'équilibre fonctionnel du territoire doit être amélioré** en passant par le développement des équipements et des services mais cela suppose également de rehausser la performance économique du territoire.

- **Préserver l'équilibre social, générationnel et la qualité du lien social**

L'évolution de la population est principalement due au solde migratoire. Près de 50% des ménages ont emménagé sur la commune depuis moins de 10 ans. Cette croissance rapide de la population par apport de populations extérieures ayant généralement des revenus élevés tend à renchérir le coût de la vie dans le territoire notamment le coût du logement avec des difficultés de plus en plus grandes de certaines catégories de populations à venir ou à demeurer dans le territoire.

De ce point de vue, la politique de l'habitat et notamment la politique du logement ~~qui apparaissent clairement comme~~ une politique clé avec la nécessité de diversifier l'offre mais aussi de la rendre plus accessible à tous.

Outre l'équilibre social, le territoire doit aussi être attentif à son **équilibre générationnel**. Si le territoire peut aujourd'hui s'appuyer sur une population particulièrement jeune, il est aussi confronté au **vieillessement de sa population** avec une augmentation de près de 90% des plus de 60 ans en 10 ans. Le territoire doit donc s'y préparer en définissant les modalités permettant d'assurer un **parcours résidentiel complet des séniors et en développant les services permettant le maintien à domicile**. Outre la problématique d'assurer un parcours résidentiel complet aux séniors, les collectivités doivent pouvoir répondre aux besoins des plus jeunes aux moyens plus modestes que le profil type de la population résidentielle.

Enfin, il est nécessaire d'être attentif au **maintien de la convivialité** dans le territoire et à la **qualité du lien social**. L'arrivée importante de nouvelles populations tend à modifier le rapport au territoire avec un rapport plus consumériste de la part des nouveaux arrivants. Il est nécessaire que les habitants s'approprient le territoire et ne le vivent pas comme un simple territoire d'opportunité. Le rôle des communes mais aussi des associations est déterminant pour la qualité du lien social et du vivre ensemble.

- **Garantir l'autonomie politique du territoire tout en renforçant les coopérations avec les territoires voisins**

Le territoire de la CCFU s'inscrit dans un grand système territorial de près de 300 000 habitants et 125 000 emplois polarisés par l'agglomération d'Annecy. L'analyse des pratiques territoriales montre que les interactions entre le territoire de la CCFU et l'agglomération d'Annecy sont nombreuses.

L'analyse montre que les équipements et services de l'agglomération d'Annecy sont largement utilisés par les habitants de la CCFU pour ce qui est des soins spécialisés, des loisirs, des études, des achats d'équipement et même de la santé du quotidien et des courses alimentaires.

Les élus réaffirment leur volonté de garantir l'autonomie politique du territoire et de renforcer sa capacité à faire des choix. Cela ne signifie pas que le territoire doit s'isoler. Il doit chercher à **renforcer ses coopérations avec les territoires voisins**.

Un certain nombre de grands enjeux, au premier rang desquels la mobilité, ne peut être relevé que dans le cadre de coopérations renforcées. Au-delà, la régulation des grandes dynamiques territoriales, en matière d'habitat, en matière économique, en matière sociale, suppose de renforcer les coopérations avec les territoires voisins, au premier rang desquels l'agglomération annécienne.

2.2. Le projet de revitalisation de La Balme de Sillingy

En parallèle du travail mené de concert avec l'intercommunalité pour la définition du projet de territoire et du CRTE, la commune a engagé plusieurs études portant sur des thématiques prioritaires au regard des grands enjeux du territoire tels qu'exposés ci-dessus. Ces études ont enrichi la réflexion et le regard à poser sur le projet de revitalisation de La Balme de Sillingy. Les livrables des études sont disponibles en Annexe 5.

Le projet de revitalisation de la commune définit dans le cadre du programme Petites villes de demain, outil au service du territoire, est intégré à un plan d'action global de développement de la commune tel que présenté en Annexe 1. Ce plan d'action global traduit localement les ambitions du projet de territoire intercommunal.

La volonté première du projet de revitalisation est d'imaginer les potentialités à agir sur le périmètre de revitalisation (annexe 2.1), pour des effets sur l'ensemble du territoire en termes **d'amélioration de la qualité de vie**, et donc d'attractivité et de bien vivre ensemble.

La qualité de vie est fondée sur trois piliers aux objectifs spécifiques qui déterminent le sens à donner au projet de revitalisation dans une démarche de **développement durable** :

| Piliers développement durable | Piliers qualité de vie | Objectifs spécifiques |
|-------------------------------|--|--|
| Environnement | Le cadre de vie et l'environnement | Préserver durablement l'authenticité du territoire et ses ressources naturelles. |
| Economie | L'accès aux services, fonctions et emplois | Lutter contre un développement « cité dortoirs » et tendre vers un territoire plus autonome. |
| Social, société | La convivialité | Développer la convivialité et les proximités avec et entre les habitants pour ne pas réduire le territoire qu'à la seule fonction résidentielle. |

Dès lors, l'objectif transversal à toutes les actions et ambitions du projet de revitalisation est de **maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire dans une démarche durable et respectueuse des ressources**.

Pour cela, la commune mise sur de grands projets transversaux et structurants aux multiples effets sur les fonctionnalités du territoire, son environnement et sa convivialité.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques détaillées en Annexe 1 :

- **Orientation 1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale et sa qualité de vie**
- **Orientation 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel**
- **Orientation 3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les actions retenues dans le programme Petites villes de demain ont pour but de **maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire dans une démarche durable et respectueuse des ressources**.

4.1. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en Annexe 2.2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (en article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, La Balme de Sillingy assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la

convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation de la population se manifeste par des consultations publiques, des enquêtes auprès de la population et professionnels du territoire ainsi que par l'organisation de réunions publiques. Elle peut également prendre la forme de d'initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes.

Le programme prévoit également d'associer les acteurs du territoire, notamment les entreprises et les associations, pour les informer et construire les projets structurants les impactant.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en Annexe 3.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

7.1. Le comité de projet

Le comité de projet est l'organe clé dans l'objectif de suivi et d'évaluation de la démarche avant présentation des données et informations aux instances régionales et nationales du dispositif Petites villes de demain.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de la commune et de l'intercommunalité, de la Préfecture de Haute-Savoie, de la Direction départementale des territoires de Haute-Savoie (DDT), de la Caisse des dépôts – Banque des territoires et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Le comité de projet peut être ponctuellement élargi en fonction des thématiques abordées, et des experts pourront être conviés tels que les autres services de l'Etat, l'ANAH, Action Logement, l'EPF, les Chambres consulaires, les bailleurs sociaux, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme PVD, et de représentants des collectivités départementales et régionales et tout autre organisme pouvant être partie prenante du projet dont les associations locales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Se prononcer et valider la signature d'avenants éventuels à la présente convention.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.2. Le comité technique communal

Afin d'assurer un suivi régulier du programme, une équipe projet technique est mise en place et se réunira au minimum une fois par trimestre. L'objectif de ce comité technique est de :

- Partager l'état d'avancement global du programme à l'échelle de la commune,
- Assurer le suivi des réflexions, études et actions menées par la commune,
- Assurer la cohérence de la mise en œuvre des projets avec la politique communautaire et les politiques des partenaires institutionnels,
- Permettre les échanges et la mutualisation des réflexions et des pratiques,
- Favoriser la mise en œuvre efficace du projet de territoire grâce à la connaissance des outils proposés par et pour le programme PVD.

Cette instance sera constituée à minima du maire, des adjoints référents dans leur délégation, du DGS, du chef de projet PVD, du DST et des responsables de services des pôles finances et culture. Un représentant technique de la CCFU sera systématiquement convoqué pour une intégration du suivi d'exécution du programme au niveau intercommunal.

Le comité technique a pour fonction le suivi du programme en interne en associant les services concernés pour information et concertation. Il pourra donner lieu à la programmation de réunions de travail avec les partenaires du programme tels que les représentants de l'Etat en charge du suivi du programme PBD (Préfecture et DDT74), la Banque des territoires, la CCI74 ainsi que les acteurs du territoire tels que les associations.

Les comités de projet et comités techniques communaux feront systématiquement l'objet d'une convocation avec ordre du jour détaillé et d'un compte rendu transmis à l'ensemble des acteurs et partenaires du programme.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi en **annexe 2**, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des actions. Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation retenus par la commune sont identiques pour toutes les actions du programme :

- Respect du budget
- Respect du calendrier d'exécution
- Respect des objectifs pour mesurer l'impact à tous les niveaux (programme, orientations et actions)

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Des indicateurs spécifiques peuvent être précisés dans les fiches actions en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 4, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat

entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations et de leurs objectifs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 074-247400567-20230202-2023_08-DE



En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble.

Signé à La Balme de Sillingy le xxx



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 074-247400567-20230202-2023_08-DE



Annexes



Annexe 1 : Plan d'action global

Projet de territoire - Plan d'action
 La Balme de Sillingy

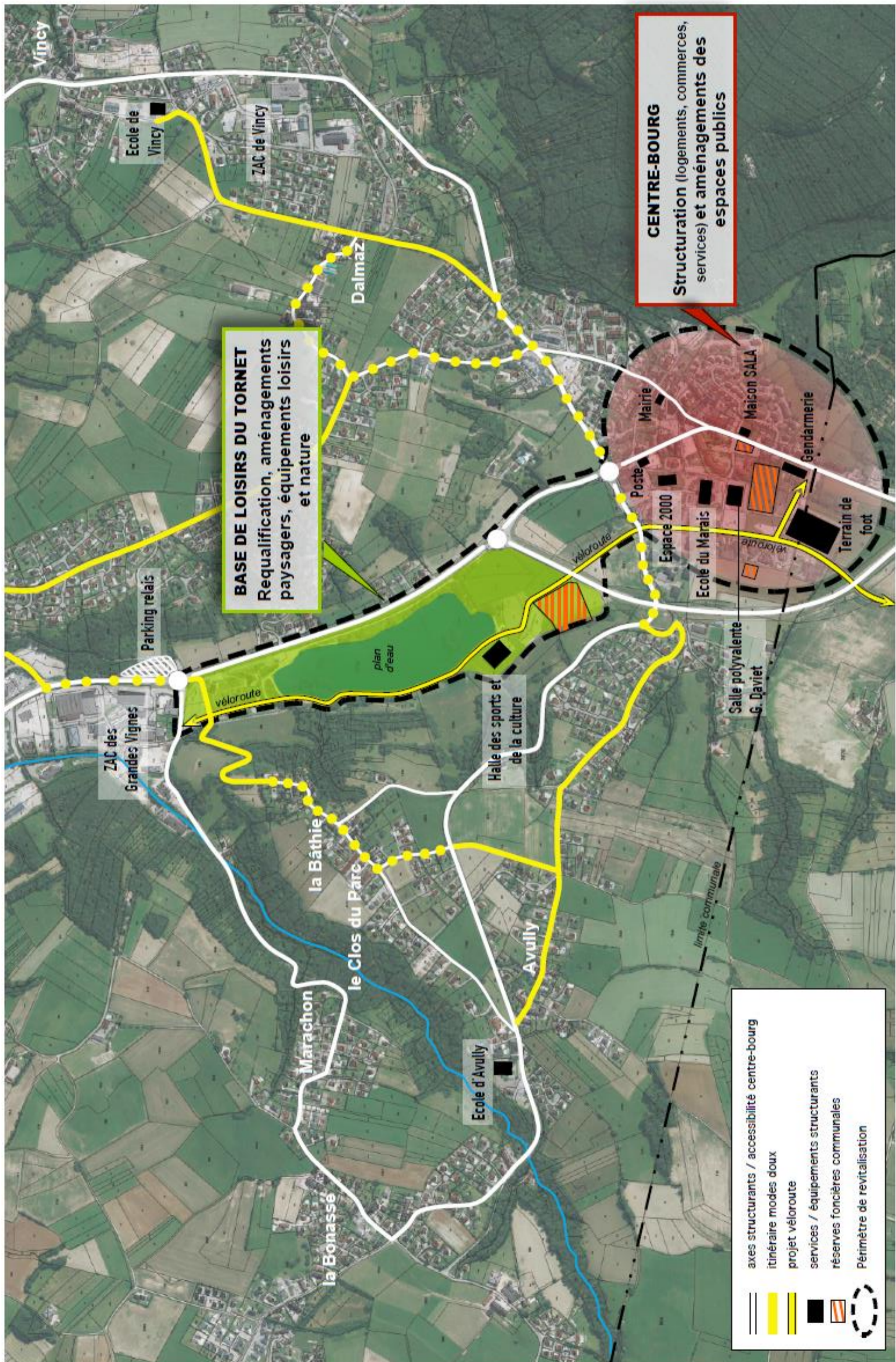


| Ambition 1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie | | |
|--|--|---|
| Enjeux | Actions | Projets PVD correspondants |
| Améliorer la propreté urbaine | Mise en place d'une gestion optimale de collecte des déchets des espaces publics | PVD - Aménagement du centre-bourg + aménagement Tornet |
| Préserver les ressources naturelles du territoire, la biodiversité et les espaces naturels | Mettre en œuvre le plan de gestion du site ENS de la Mandallaz | |
| | Identifier et/ou créer des espaces et/ou aménagement à intérêt biodiversité | PVD - Aménagement du Tornet |
| | Mettre en œuvre des actions de sensibilisation | |
| | Veiller à maintenir la qualité de l'eau du lac | PVD - Aménagement du Tornet |
| | Améliorer la gestion de la ressource en eau | |
| | Adopter une pratique respectueuse d'entretien des espaces verts | PVD - Aménagement du centre-bourg + aménagement Tornet |
| | Intégrer un système de récupération des EP dans chaque nouvelle construction et anciens bâti quand possible | |
| Préserver les espaces agricoles et favoriser le développement de | Mise en place de baux ruraux environnementaux | |
| | Mettre en œuvre la ZAP sur le territoire | |
| Transition écologique | Accompagner et favoriser l'implantation de maraîchers sur le territoire | |
| | Adhésion au Service Conseil énergie porté par le SYANE | PVD - Rénovation énergétique des bâtiments publics |
| | Réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments publics | PVD - Rénovation énergétique des bâtiments publics |
| | Définition d'un plan d'action pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments publics | PVD - Rénovation énergétique des bâtiments publics |
| | Définir une politique énergétique du territoire | PVD - Rénovation énergétique des bâtiments publics |
| | Remplacer au fil de l'eau les véhicules thermiques par des véhicules électriques | |
| | Remplacer au fil de l'eau les chaudières à fioul par des systèmes à énergie renouvelable | |
| | Remplacer au fil de l'eau les luminaires halogènes par des led | |
| | Réfléchir systématiquement à la mise en place des systèmes énergétiques propres aux nouveaux projets de construction | |
| | Poursuivre l'installation d'horloges astronomiques sur l'éclairage public | |
| Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière, développer de | Réviser le PLU | PVD |
| | Evaluer le potentiel d'aménagement des espaces publics du centre bourg et des entrées de ville | PVD - Aménagement du centre-bourg |
| AMBITION 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Enjeux | Actions | Projets PVD correspondants |
| Développer les services à la petite enfance | Aménagement d'une nouvelle crèche de 30 places (+9 places) | PVD - Agir sur les équipements scolaires et la petite enfance |
| | Favoriser l'installation de micro-crèches privées sur le territoire | PVD - Agir sur les équipements scolaires et la petite enfance |
| | Favoriser l'installation de Maison d'Assistants Maternels (MAM) | PVD - Agir sur les équipements scolaires et la petite enfance |
| Développer de nouveaux services et lieux dédiés à l'enfance et à la jeunesse | Anticiper les évolutions d'effectifs scolaires à moyen-long terme | PVD - Agir sur les équipements scolaires et la petite enfance |
| | Aménagement d'aires de jeux dans l'espace public | PVD - Aménagement du centre-bourg + aménagement Tornet |
| | Réévaluer les zonages de la carte scolaire et anticiper les adaptations nécessaires des structures | PVD - Agir sur les équipements scolaires et la petite enfance |
| | Création d'un espace dédié au périscolaire | PVD - Intention |
| | Rénovation du groupe scolaire du Marais | PVD - Rénovation énergétique des bâtiments publics |
| | Aménager les cours d'écoles | |
| Renforcer l'offre culturelle | Mise en œuvre du projet éducatif territorial (PEDT) | |
| | Définir une politique culturelle | PVD - Micro-Folie |
| | Planter une Micro-Folie | PVD - Micro-Folie |
| | Etudier la création d'un équipement dédié à la culture (Maison de la Culture) | PVD - Intention |
| Favoriser la pratique sportive | Soutenir les associations culturelles | |
| | Favoriser, soutenir et organiser des manifestations culturelles sur le territoire | PVD - Micro-Folie |
| | Participer au projet de centre aquatique intercommunautaire | |
| | Développer la pratique du vélo par l'école | |
| | Développer les équipements permettant une pratique sportive en libre accès sur le domaine du Tornet | PVD - Aménagement du Tornet |
| | Réflexion sur la création d'un équipement multifonctionnel permettant la pratique de sports en salle | PVD - Intention |
| Développer l'autonomie sanitaire du territoire | Création vestiaires de foot | |
| | Soutenir les associations sportives | |
| Renforcer la sécurité | Réflexion sur le développement de services santé sur le territoire | |
| | Attirer de nouveaux professionnels de santé et développer une offre de soins complète à l'échelle du territoire | |
| Participer à l'accompagnement du développement économique du territoire en lien avec l'intercommunalité | Compléter le maillage de vidéo-protection sur le territoire | |
| | Signature d'un contrat de sécurité avec la Gendarmerie nationale | PVD - Sécurité |
| | Sécuriser les voiries et les accès transports en commun | |
| | Evaluer les dynamiques commerciales du territoire | PVD - Dynamique commerciale |
| | Accompagner le Groupement des Acteurs Economiques de la Balme (GAEB) dans sa relance | PVD - Dynamique commerciale |
| Développer des nouvelles formes de mobilité | Favoriser les échanges entre acteurs économiques, partenaires locaux, élus | PVD - Dynamique commerciale |
| | Garantir la visibilité des entreprises sur le territoire | PVD - Dynamique commerciale + aménagement du centre-bourg |
| | Améliorer la qualité des environnements immédiats des commerces et entreprises | PVD - Aménagement du centre-bourg |
| | Participer à la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié | |
| Ambition 3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social | Créer un arrêt de bus en centre-bourg pour la ligne Y22 reliant Annecy à la Balme de Sillingy | PVD - Aménagement du centre-bourg |
| | Développer la signalétique mode doux | PVD - Aménagement du centre-bourg |
| | Développer, équiper et sécuriser les mobilités douces en centre bourg et depuis/vers les polarités de la commune | PVD - Aménagement du centre-bourg + aménagement du Tornet |
| | Sécuriser les arrêts de car des transports scolaires | |
| Enjeux | Actions | Projets PVD correspondants |
| Anticiper le développement des fractures numériques et accompagner les personnes les plus en difficulté | Mieux identifier les personnes en difficulté | |
| | Développer l'accueil discret | |
| | Mieux communiquer auprès des proches et des aidants | |
| | Favoriser l'accès aux droits | |
| | Favoriser l'implantation d'associations solidaires | |
| Diversifier l'offre d'habitat et définir une politique du logement accessible | Définir une politique de logement accessible (loi SRU / PLU) | |
| | Créer un parcours résidentiel sur le territoire | |
| | Mobiliser le foncier et EPF | |
| Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel | Favoriser le maintien à domicile | |
| | Réflexion sur le développement des résidences autonomes | |
| | Mieux communiquer auprès des proches et des aidants | |
| | Réunir les acteurs autour d'événements fédérateurs | PVD - Micro Folie |
| Favoriser la cohésion du territoire, favoriser le sentiment d'appartenance au territoire | Lutter contre l'isolement | |
| | Valoriser les associations | |
| | Uniformiser l'aide destinée aux associations | |
| | Soutenir et encourager les animations et manifestations associatives | |
| | Développer une politique d'accueil des nouveaux habitants | |
| Ambition 3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social | Développer les concertations citoyennes | |
| | Améliorer la qualité des environnements qui constituent l'espace public | PVD - Aménagement du centre-bourg + aménagement du Tornet |



Annexe 2 : Projet de revitalisation

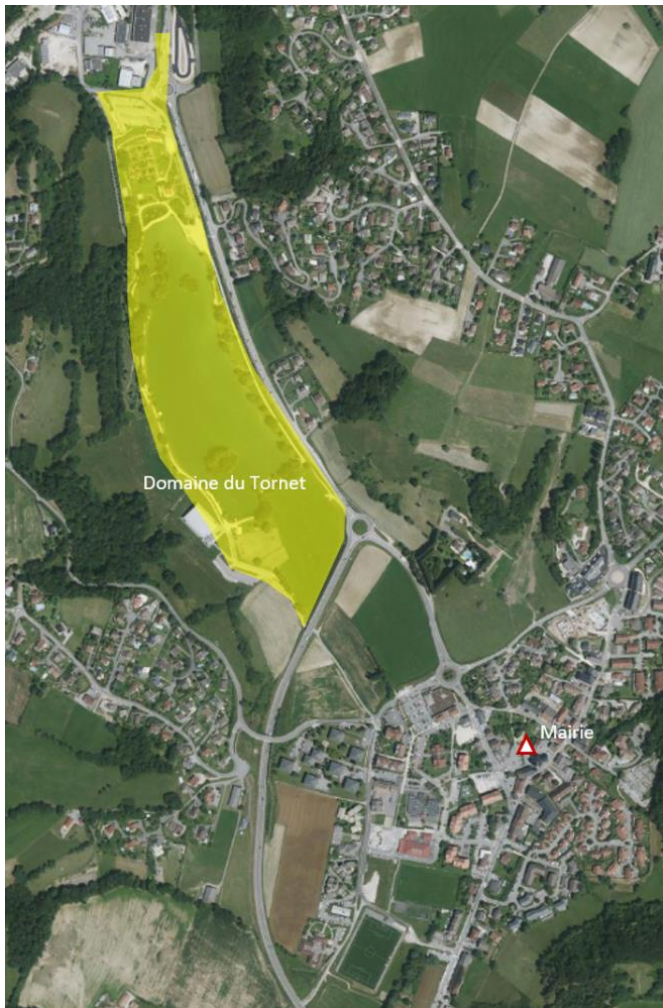
Annexe 2.1 : Périmètre de revitalisation



Annexe 2.2 : Tableau de bord et suivi des actions PVD

| N° | Titre | Type | Etat d'avancement | Prestataire / MOE | Total HT | TOTAL TTC | Financiers | Taux demandé | Montant demandé | Montant accordé | Reste à charge | Suivi | | |
|---|---|-----------------|--|--------------------------------------|----------------|-------------|------------------------|--------------|-----------------|-----------------|----------------|-------|--------------|---|
| Domaine du Torinet | | | | | | | | | | | | | | |
| A01a | Etude de faisabilité | Etude | Terminé | Atelier Fontaine | 10 800,00 € | 12 960,00 € | BdT | 50% | 6 480,00 € | 50% | 6 480,00 € | 50% | 6 480,00 € | Demande envoyée le 26/10 - validé le 9/11 - Demande versement (facture totale) le 14/03/22 |
| A01b | Aménagement du Torinet | Travaux | En cours | | 4 025 149,13 € | | | | | | | | | |
| | Phase 1 : Torinet | Travaux | En cours : début juin 2022 ; Livraison prévue fin 2022 | Atelier Fontaine | 684 879,13 € | | DSIL2022 | 20% | 136 975,83 € | 20% | 136 975,00 € | 73% | 497 227,13 € | Dossier envoyé le 17/03 - Notification le 27/06/22 |
| | Pumptrack | Travaux | | Atelier Fontaine | 168 923,84 € | | DETR2022 | 20% | 100 000,00 € | 0% | - € | | | Dossier envoyé le 26/11 - Notification le 14/03/2022 |
| | | | | | | | CD74 | 40% | 67 569,54 € | 30% | 50 677,00 € | | | Subvention PUMPTRACK - Notification reçue dec-2023 |
| | Phase 2 : Torinet | Travaux | Marché MO Nov2022 Travaux 2024 | | 1 679 300,49 € | | AURA | | | 5% | 80 000,00 € | | | Sur enveloppe Contrat région ville / budget prévisionnel envoyé le 22/09/2022 |
| | Phase 3 : Torinet | Travaux | Marché MO Nov2022 Travaux 2023 | | 1 270 875,45 € | | | | | | | | | |
| | Phase 4 : Torinet | Travaux | Marché MO Nov2023 | | 390 072,06 € | | | | | | | | | |
| Requalification du centre-bourg | | | | | | | | | | | | | | |
| A02a | Etude de faisabilité | Etude | Terminé | Atelier Fontaine / Profils Etudes | 25 450,00 € | 30 540,00 € | BdT | 50% | 12 725,00 € | | | | | Demande envoyée le 26/10 - validé le 9/11 - Demande versement (partie 1 facture) le 17/05/22 |
| A02b | Complément faisabilité : Place Ouest | Etude | En cours : rendu fin octobre 2022 | Atelier Fontaine / Profils Etudes | 6 810,00 € | 8 172,00 € | BdT | 50% | 3 405,00 € | | | | | Demande envoyée le 26/07/2022 DDT - le 29/09/2022 BDT, janv-23 : en attente |
| A02c | Requalification du centre bourg | Travaux | Marché MO S40/2022 Début des travaux 2023 | Profils Etudes | 5 079 000,00 € | | SAFILAF | 34% | 1 718 000,00 € | | | | | Prévisionnel |
| Dynamique commerciale | | | | | | | | | | | | | | |
| A03 | Diagnostic dynamique commerciale du centre- bourg | Etude | Terminé | CCI/CMA | 18 328,15 € | 20 778,78 € | CCI | - | - | | 6 075,00 € | | 14 703,78 € | CCI prend en charge 50% du temps agent (notifié dans convention) |
| | | | | | | | BdT | 50% | 7 351,89 € | 50% | 7 351,89 € | | 7 351,89 € | Demande envoyée le 02/12/21 - validé le 21/12/21 - Demande versement (facture totale) le 23/05/22 |
| Création d'une Micro-Folie | | | | | | | | | | | | | | |
| A04 | Micro Folie | Investissement | Devis en cours de validation | La Balme de Sillingy | 70 000,00 € | - € | FNADT/DSIL - EPPGHV | 46% | 32 000,00 € | 46% | 32 000,00 € | | | Candidature Micro-folie envoyée a EPPGHV le 20/05/22 - Notification de 13/07/2022 (80% plafonné à 40000€) |
| | | Fonctionnement | Agent recruté 01/23 | | 40 000,00 € | | CD74 | 34% | 24 000,00 € | | | | | Demande envoyée 01-2023 |
| | | Adhésion réseau | Date signature charte adhésion : T1 2023 | | 1 000,00 € | | CCFU | 20% | 8 200,00 € | | | | | A discuter |
| | | | | | | | EPPGHV | 2% | 1 000,00 € | 2% | 1 000,00 € | | - € | Adhésion offerte la 1ere année |
| Rénovation énergétique / patrimoine public | | | | | | | | | | | | | | |
| A07 | Rénovation énergétique des bâtiments publics | Etude | Début le 20/1/2022 | Syane | | 8 340,80 € | SYANE | 50% | 4 170,40 € | 50% | 4 170,40 € | | 4 170,40 € | |
| | | | | | | | BdT | 50% | 2 085,20 € | 0% | - € | | | |
| Scolaires et petite enfance | | | | | | | | | | | | | | |
| A08 | Prévision effectifs enfance | Etude | Terminé | IAD | 9 750,00 € | 11 700,00 € | BdT | 50% | 5 850,00 € | 20% | 2 340,00 € | | 9 360,00 € | Demande envoyée le 02/12 - validé le 21/12 - Demande versement (partie 1 facture) le 16/05/22 |
| A09 | Agrandissement crèche | Travaux | JANV23: APD MARS23: Dépôt PC NOV24: début des travaux JUIN25: Fin des travaux SEPT25: Ouverture | | 1 448 164,24 € | | AURA | | | 6% | 80 000,00 € | | | En attente notification |
| | | | | | | | DETR 2023 | 35% | 500 000,00 € | | | | | Dossier déposé dec-2023 |
| | | | | | | | CAF | 14% | 202 500,00 € | | | | | |
| | | | | | | | CD74 | 26% | 376 031,39 € | | | | | |

Annexe 2.3 : Fiches action**FICHE ACTION N° A01a****Etude de faisabilité – Aménagement du domaine du Tornet**

| | | | |
|--|--|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | <p>1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie</p> <p>2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire</p> <p>3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social</p> | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Terminé | Niveau de priorité : | Fort |
| Périmètre : |  | | |
| Description de l'action : | <p>L'étude est réalisée par le cabinet d'architecture paysagère Atelier Fontaine. Le marché prévoit qu'Atelier Fontaine soit maître d'œuvre d'une première tranche affermie.</p> <p>L'étude doit repenser le site comme principale espace de loisirs et de détente de la commune et permettre la réappropriation des espaces par la population. Il est important de tenir compte des</p> | | |

| | |
|--------------------------------|--|
| | <p>manifestations existantes ainsi que de travailler de concert avec les utilisateurs du domaine, notamment l'association Nature & Terroir pour intégrer leur travail au projet.</p> <p>La consultation auprès de la population a permis d'identifier des équipements prioritaires à aménager : aires de jeux pour les enfants ; terrain de pétanque, pumptrack, aires naturelles à usage libres, modules sportifs, aires de pique-nique, théâtre de verdure... L'étude doit également dessiner de nouveaux cheminements accessibles à tous. La notion d'inclusivité est primordiale ainsi que l'intégration paysagère et la valorisation de la nature présente.</p> <p>Au terme de l'étude, une réunion publique permet de présenter les intentions du projet globale à la population et de recueillir les avis, les remarques et les inquiétudes afin d'ajuster le projet au mieux. L'étude est finalisée à la restitution du plan masse, d'un phasage et chiffrage global ainsi qu'à la restitution du dossier AVP de la première tranche permettant d'engager une phase opérationnelle rapidement.</p> <p>L'étude de faisabilité est commandée dans le but de dessiner un projet planifié et chiffré permettant à la collectivité de définir sa stratégie d'aménagement.</p> |
| Objectifs spécifiques : | <p>Préserver durablement l'authenticité du territoire et ses ressources naturelles.</p> <p>Développer la convivialité et les proximités avec et entre les habitants pour ne pas réduire le territoire qu'à la seule fonction résidentielle.</p> |
| Objectifs généraux : | Mener une réflexion sur la requalification des espaces pour développer une mixité fonctionnelle répondant aux nouvelles attentes de la population tout en améliorant la qualité des environnements de l'espace public favorisera l'attractivité du site et de la commune. |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Banque des territoires : Co-financeur • Atelier Fontaine : Architecte paysagiste, en charge de l'étude. • Nature & terroir (association) : concertation pour intégration et réflexion sur l'évolution du Parc des jardins de la Haute-Savoie dans le cadre du projet d'aménagement du domaine du Tornet • CCFU : compétence tourisme & mobilité |

Budget

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Etude | 10 800,00 € | Banque des territoires (50% - définitif) | 5 400,00 € |
| | | Fonds propres (50% - définitif) | 5 400,00 € |
| Total - définitif : | 10 800,00 € | Total - définitif : | 10 800,00 € |

| | |
|---|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021 : lancement de l'étude, 1ere réunion avec le cabinet (périmètre de l'étude, enjeux, cahier des charges) • Octobre 2021 : Présentation plan guide, ambitions • Janvier 2022 : Réunion publique, présentation du plan guide à la population • Février 2022 : Réalisation et validation du dossier AVP de la tranche 1 |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.1 |

FICHE ACTION N° A01b

Aménagement du domaine du Tornet

| | | | |
|---------------------------------|--|----------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | <p>1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie</p> <p>2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire</p> <p>3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social</p> | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Engagé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



| | |
|---------------------------|---|
| Description de l'action : | <p>La restitution de l'étude de faisabilité (cf. action E01), a révélé le potentiel du site qui sera traité de façon à répondre aux enjeux techniques et sociaux définis par l'étude et les besoins exprimés de la population.</p> <p>Le projet concerne l'ensemble du site et sera traité en 4 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première tranche (tranche ferme) concerne les abords de la Halle des sports et de la culture au Sud du lac. Il s'agira de créer un espace fitness en belvédère sur le lac et une aire de jeux petite enfance. Un espace dédié à une pratique libre du sport s'adressant principalement aux adolescents et adultes sera implanté au Sud du lac. Cette zone comprendra une aire de street-workout et un pumptrack. De nouveaux cheminements seront créés, du mobilier implanté et un travail paysager permettra d'intégrer l'ensemble des aménagements au site. La zone de captage sera également traitée en prairie fleurie dans le souci d'une intégration paysagère qualitative. <p>Le pumptrack pourra devenir un équipement incontournable de la commune permettant de développer de nouveaux événements et activités pour la population et notamment les publics jeunes (ex : accueil de compétitions officielles, activités centre de loisirs, associations sportives, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La seconde tranche concerne le pourtour du lac et le secteur Nord avec la répartition de mobilier de détente et pique-nique, la mise en valeur de l'espace de restauration, la création d'un terrain boulistes. Des gradins paysagers seront également créés dans la perspective de l'entrée Nord libérant alors la zone. Une plaine de jeux pour enfants occupera l'espace en lien avec les gradins. Les cheminements seront repensés pour créer une réelle ouverture visuelle depuis le parking Nord vers le lac. |
|---------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - La troisième tranche se concentre sur la sécurisation des accès tous modes, la création d'un parking à l'entrée Sud, la création d'arrêts de bus sur la RD et la sécurisation des accès piétons depuis et vers les arrêts de cars et le parking relais. - Enfin, la dernière tranche concernera le secteur Sud du lac et consistera en la création d'une aire de jeux libre et au développement d'une zone humide de gestion des eaux pluviales paysagère et pédagogique en utilisant le passage des eaux pluviales du bassin versant du lac. <p>Le projet vise à réaffirmer la fonction du site en véritable lieu de vie et d'échanges pour la population en développant des aménagements inclusifs tout en prenant soin de préserver et mettre en valeur les qualités naturelles et environnementales du domaine.</p> <p>Les tranches 2 à 4 feront l'objet d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande d'une durée d'une année reconductible 3 fois qui concerne tous les aménagements à venir au sein du périmètre de revitalisation.</p> |
| Objectifs spécifiques : | <p>Préserver durablement l'authenticité du territoire et ses ressources naturelles.</p> <p>Développer la convivialité et les proximités avec et entre les habitants pour ne pas réduire le territoire qu'à la seule fonction résidentielle.</p> |
| Objectifs généraux : | <p>Maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire dans une démarche durable et respectueuse des ressources.</p> |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Etat : Co-financeur • Conseil départemental : Co-financeur et partenaire à consulter dans la conception et l'avancée du projet • Conseil régional AURA : Co-financeur • Banque des territoires : Partenaire financier à mobiliser • Atelier Fontaine : Architecte paysagiste, en charge de l'étude de faisabilité et maître d'œuvre de la tranche 1 • Nature & terroir (association) : concertation pour intégration et réflexion sur l'évolution du Parc des jardins de la Haute-Savoie dans le cadre de la phase 2 • CCFU : Contacts réguliers dans le cadre d'intervention sur les réseaux intercommunaux présents sur le domaine. • ARS : consulté en amont du projet pour un avis relatifs à la zone de captage et ses périmètres |

Budget prévisionnel TRANCHE 1

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| Travaux | 646 722,50 € | Etat (DSIL 2022 -20% définitif) | 136 975,83 € |
| | | Conseil départemental 74 (9% - prévisionnel) | 60 000,00 € |
| Maîtrise d'œuvre | 38 156,63 € | Fonds propres (71% - prévisionnel) | 487 903,00 € |
| Total : | 684 879,13 € | Total : | 684 879,13 € |

Budget prévisionnel TRANCHE 2

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| Travaux | 1 585 762,50 € | Conseil Régional - tranche 2 (CRV - définitif) | 80 000,00 € |
| Maîtrise d'œuvre | 93 559,99 € | Conseil départemental 74 - (40% - prévisionnel) | 671 729,00 € |
| | | Etat - (DSIL 2024 - 30% prévisionnel) | 503 796,75 € |
| | | Fonds propres (25% - prévisionnel) | 423 796,75 € |
| Total : | 1 679 322,49 € | Total : | 1 679 322,49 € |

Budget prévisionnel TRANCHE 3

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| Travaux | 1 200 071,25 € | Conseil départemental 74 - (40% - prévisionnel) | 508 350,18 € |
| | | Etat - (DSIL 2023 - 30% prévisionnel) | 381 262,64 € |
| | | Banque des territoires - (10% - prévisionnel) | 127 087,55 € |
| Maîtrise d'œuvre | 70 840,00 € | Fonds propres (20% - prévisionnel) | 254 175,09 € |
| Total : | 1 270 875,45 € | Total : | 1 270 875,45 € |

Budget prévisionnel TRANCHE 4

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| Travaux | 368 340,00 € | Etat - (DSIL 2025 - 30% prévisionnel) | 117 021,62 € |
| | | Conseil départemental 74 - (40% - prévisionnel) | 156 028,82 € |
| Maîtrise d'œuvre | 21 732,06 € | Fonds propres (30% - prévisionnel) | 117 021,62 € |
| Total : | 390 072,06 € | Total : | 390 072,06 € |

| | |
|------------------------------------|--|
| Calendrier : | <p style="text-align: center;">Planning prévisionnel d'études – tranche 1 (tranche ferme)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Février 2022 : Réalisation du dossier AVP / validation • Mars 2022 : Réalisation du dossier Pro/DCE / Lancement consultations entreprises • Avril 22 : Ouverture et analyse des offres • Mai 2022 : Commission d'appel d'offres / OS de démarrage <p style="text-align: center;">Planning prévisionnel d'exécution – tranche 1 (tranche ferme)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juin 2022 : installation du chantier / démarrage des travaux • Décembre 2022 : Fin des travaux <p style="text-align: center;">Tranche 2 à 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automne 2022 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre • Printemps 2023 : APD tranche 3 |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.1 |

FICHE ACTION N° A02a

Etude de faisabilité – Requalification du centre-bourg

| | | | |
|---------------------------------|---|----------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire 3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Terminé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



| | |
|---------------------------|---|
| Description de l'action : | <p>Blotti au pieds de la Mandallaz, le centre-bourg de La Balme de Sillingy n'a cessé de se développer au fil des années et amorce aujourd'hui une transformation d'envergure. Il concentre l'ensemble des commerces, services, équipements et accueille un marché dominical. Le centre-bourg est dépourvu d'unité et d'identité architecturale et n'est pas propice à une vie de quartier en dehors des manifestations organisées régulièrement au cours de l'années. Historiquement, la route de Paris qui traverse le centre-bourg constituait l'axe principal reliant Bellegarde à Annecy. Depuis 2011, à l'inauguration du contournement RD1508, le centre-bourg de la Balme de Sillingy s'est vu apaisé. Cependant, l'entrée de la commune par l'Est demeure peu lisible par les visiteurs du fait de la proximité directe avec le Geneva et un environnement paysager peu valorisant.</p> <p>Le projet immobilier Cœur de Balme (promotion SAFILAF), avec plus de 13 000m² d'emprise, 140 logements et 2000m² de surfaces commerciales livrés à compter du 1er trimestre 2024, est à</p> |
|---------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|--|
| | <p>l'origine de la mutation profonde du centre-bourg de la commune tant d'un point de vue paysager et architecturale que des usages et fonctions des nouveaux espaces.</p> <p>Ce projet structurant associé au développement historique de la Balme motive une réflexion d'ensemble de revitalisation, renouvellement et requalification du chef-lieu.</p> <p>L'étude est réalisée par le cabinet d'architecture paysagère Atelier Fontaine appuyé par Profils Etude, expert technique. Cette étude doit être concertée avec les élus, les services de la commune et avec le promoteur SAFILAF de l'opération de construction en cours, afin de fixer de façon partagée les aménagements.</p> <p>La collectivité souhaite profiter de la métamorphose en cours de son centre-bourg pour intégrer les enjeux sociétaux actuels à son développement. Une consultation auprès de la population a notamment soulevé plusieurs points d'importance à traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des mobilités douces en centre-bourg et depuis et vers les polarités ainsi que le développement d'une circulation apaisée et sécurisée ; - Développer, valoriser et rendre lisible des cheminements modes doux reliant les éléments structurants et les polarités au centre-bourg ; - Apporter des éléments de verdure et de fraîcheur ; - Créer des espaces de repos, loisirs et rencontre ; - Créer une unité paysagère propice à l'apaisement et à la valorisation de l'identité rurale de la commune dès les entrées de villes. <p>L'étude est cependant soumise à des contraintes : elle doit tenir compte des travaux en cours et avancés du projet immobilier en travaillant de concert avec les équipes du promoteur SAFILAF à l'occasion de COPIL et COTECH.</p> <p>D'autres études menées sur le centre-bourg apporteront des éléments supplémentaires à intégrer à cette réflexion de renouvellement urbain.</p> <p>Au terme, la commune attend des éléments techniques de planification et de chiffrage permettant de définir le plan d'action global de la stratégie de requalification du centre-bourg.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Proposer des aménagements urbains et paysagers permettant de sécuriser le réseau viaire, d'assurer des continuités modes doux, de concevoir une place centrale multi-activités et multigénérationnelle tout en préservant et en qualifiant l'ambiance du centre-bourg et de l'activité commerciale. |
| Objectifs généraux : | Renforcer les fonctions du centre-bourg par l'organisation des usages fonctionnels et paysagers et la création d'une identité paysagère et architecturale. |
| Partenaires : | <p>Banque des territoires : Co-financeur</p> <p>Atelier Fontaine (Architecte paysagiste) & Profil Etude (Expert technique) : soutien dans la définition du projet, la traduction des ambitions et objectifs politiques en projet, appui technique et conseil</p> <p>SAFILAF (promoteur) : travail concerté avec les équipes de la promotion pour définir les modalités techniques et d'exécution</p> <p>GAEB (Groupement des acteurs économiques de la Balme) : échanges réguliers et présentation du projet dessiné</p> <p>CCI74 : présentation des ambitions et du projet dessiné, conseil et avis sur les éléments à intégrer à une réflexion globale, notamment en termes de signalétique.</p> <p>CCFU : échanges et liens pour intégration du projet à la définition d'un plan de mobilité intercommunal</p> |

| Budget prévisionnel | | | |
|-------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
| Etude | 25 450,00 € | Banque des territoires (50% - <i>définitif</i>) | 12 725,00 € |
| | | Fonds propres (50% - <i>définitif</i>) | 12 725,00 € |
| Total - définitif : | 25 450,00 € | Total - définitif : | 25 450,00 € |

| | |
|---------------------|--|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2022 : Lancement de l'étude, 1ere réunion avec le cabinet. Visite sur site. Définition du périmètre de l'étude • Février - avril 2022 : Présentation plan masse projet d'aménagement non définitif ; poursuite étude en lien avec les équipes SAFILAF, ajustements. • Juin 2022 : Présentation plan d'intention aux commerçants du centre-bourg • Novembre 2022 : Restitution étude de faisabilité : phasage et chiffrage. Définition des modalités d'exécution avec SAFILAF. |
|---------------------|--|

| | |
|---|--|
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
|---|--|

| | |
|----------------|--|
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.2 |
|----------------|--|

FICHE ACTION N° A02b

Etude de faisabilité – Place Ouest du chef-lieu

| | | | |
|--|--|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | <p>1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie</p> <p>2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire</p> <p>3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social</p> | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Terminé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



| | |
|---|---|
| <p>Description de l'action :</p> | <p>Le projet immobilier Cœur de Balme est à l'origine de la mutation profonde du centre-bourg de la commune tant d'un point de vue paysager et architecturale que des usages et fonctions des nouveaux espaces.</p> <p>La première tranche Ouest du programme, livrée au 1er trimestre 2024, créer un nouvel espace public : la place Ouest du chef-lieu sur laquelle donneront les vitrines des commerces de deux bâtiments nouvellement créés.</p> <p>De plus, cette zone fait l'objet d'une convention de rétrocession entre la Mairie et le promoteur. Il semble primordial de la travailler « à part » pour des raisons de transparence budgétaire et de facilités techniques.</p> <p>Les travaux liés au programme immobilier sont avancés et l'étude de renouvellement urbain globale ne permet pas de définir les possibilités techniques d'aménagement de la place Ouest.</p> <p>L'étude complémentaire dédiée à la place Ouest doit permettre de faire le lien entre les contraintes techniques et structurelles du projet SAFILAF et plus précisément de la dalle abritant le parking souterrain des futurs bâtiments et les ambitions de la commune pour ce nouvel espace public.</p> <p>En effet, cette future place doit pouvoir accueillir le marché dominical, une terrasse de brasserie, un sanitaire, un point d'eau, un espace de jeux pour enfants et doit être en partie végétalisée.</p> <p>L'étude se décompose en une étude de nivellement, une étude fine des surfaces ainsi que des réunions de concertation avec les équipes de la promotion. Elle est réalisée par Atelier Fontaine et Profils Etudes.</p> <p>Au terme, l'étude doit proposer une solution technique et paysagère, chiffrée, d'aménagement de la place Ouest pouvant répondre à aux exigences de la commune ainsi qu'aux contraintes structurelles de la dalle.</p> |
| <p>Objectifs spécifiques :</p> | <p>Création d'un nouvel espace apaisé à l'esprit village où il fait bon vivre, que la population pourra investir et s'approprier.</p> |
| <p>Objectifs généraux :</p> | <p>Renforcement des fonctions du centre-bourg par l'organisation des usages fonctionnels et paysagers et la création d'une identité paysagère et architecturale.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Banque des territoires : Co-financeur • Atelier Fontaine (Architecte paysagiste) & Profil Etude (Expert technique) : soutien dans la définition du projet, la traduction des ambitions et objectifs politiques en projet, appui technique et conseil • SAFILAF (promoteur) : travail concerté avec les équipes de la promotion pour définir les modalités techniques et d'exécution • GAEB (Groupement des acteurs économiques de la Balme) : échanges réguliers et présentation du projet dessiné • CCI74 : présentation des ambitions et du projet dessiné, conseil et avis sur les éléments à intégrer à une réflexion globale, notamment en termes de signalétique. • CCFU : échanges et liens pour intégration du projet à la définition d'un plan de mobilité intercommunal |

| Budget prévisionnel | | | |
|-------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
| Etude | 6 810,00 € | Banque des territoires (50% - prévisionnel) | 3 405,00 € |
| | | Fonds propres (50% - prévisionnel) | 3 405,00 € |
| Total - définitif : | 6 810,00 € | Total - définitif : | 6 810,00 € |

| | |
|---------------------|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Juin 2022 : Lancement de l'étude complémentaire • Novembre 2022 : Restitution, chiffrage |
|---------------------|---|

| | |
|---|--|
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
|---|--|

| | |
|----------------|--|
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.3 |
|----------------|--|

FICHE ACTION N° A02c

Requalification du centre-bourg

| | | | |
|--|--|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | <p>1 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie</p> <p>2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire</p> <p>3 : Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social</p> | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Engagé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



| | |
|----------------------------------|--|
| Description de l'action : | <p>Les éléments de restitution de l'étude de faisabilité de renouvellement du centre-bourg (cf. actions E02a & E02b) ont permis de définir les éléments nécessaires à la restructuration du chef-lieu.</p> <p>Le projet concerne l'ensemble du centre bourg, de l'entrée Est de la commune à la sortie Ouest du centre bourg matérialisé par le giratoire entre les routes de Paris, Choisy et Avully.</p> <p>Le projet est découpé en quatre grandes zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première zone concerne la place Ouest, l'espace créer entre la route de Paris et les bâtiments A et B. Elle est conçue pour accueillir les étales du marché dominical, un espace de jeux pour les enfants, la terrasse d'une brasserie installée dans le bâtiment B de la promotion SAFILAF et de la végétation de plusieurs niveaux. Elle permet également de connecter le cœur de ville avec les équipements existants à l'arrière du bâtiment A (groupe scolaire du Marais, Espace 2000) grâce à un cheminement continu et lisible. |
|----------------------------------|--|



| | |
|---------------------------------------|--|
| | <p>Cette première zone nécessite un travail fin et des efforts de concertation avec les équipes de la promotion SAFILAF pour garantir une intégration paysagère et technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La seconde zone concerne le cœur de ville. Les abords des bâtiments B, C et D où il sera question d'un aménagement paysager qualitatif, idem aux abords des bâtiments E et F. La route de Paris est vouée à être largement modifiée pour créer des zones de stationnement en épis, des arrêts de car mais également rétrécie pour inciter à une réduction de la vitesse de circulation en centre-bourg. Deux plateaux surélevés sont imaginés également dans ce sens. Un revêtement contrastant est prévu au niveau de la connexion entre la place Ouest et la place Est. <p>La place Est accueillera des places de stationnement ainsi qu'un espace végétalisé et une fontaine sèche. Elle sera connectée à la place Ouest par le cheminement continu qui se poursuivra jusqu'au parvis de l'église/mairie. Ce parvis sera entièrement requalifié : les places de stationnement seront retirées pour être remplacées sur la zone du bâtiment Oppidum alors voué à être démoli.</p> <p>Le cheminement allant du parvis jusqu'à la sortie de la place ouest créera une réelle coulée identifiable permettant une lecture claire et valorisante du centre-bourg.</p> <p>Enfin, un parc public sera créé dans la zone délimitée par la route du Canal, les bâtiments E et F et les arrières des bâtiments de la mairie. Là encore des connexions sont pensées pour faciliter les circulations modes doux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La troisième zone concerne la route du Canal et la route de Choisy où il s'agira d'apporter des aménagements paysagers qualitatifs et de sécuriser les zones modes doux et les carrefours. - La dernière zone concerne la route de Paris, le l'entrée de ville Sud jusqu'au croisement avec la route de Choisy. Là encore il s'agira de sécuriser les accès et les modes doux et d'apporter une solution paysagère qualitative. <p>Ce projet fait l'objet d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande d'une durée d'une année reconductible 3 fois qui concerne tous les aménagements à venir au sein du périmètre de revitalisation.</p> |
| <p>Objectifs spécifiques :</p> | <p>Développer et créer des aménagements urbains et paysagers permettant de sécuriser les réseaux viaires et assurer les continuités modes doux en centre bourg vers les polarités.</p> <p>Améliorer la qualité des environnements constituant l'espace public du centre bourg.</p> <p>Appropriation ou la réappropriation des espaces créés et requalifiés par la population. Renforcement du sentiment d'appartenance.</p> <p>Préserver et qualifier les environnements urbains du centre-bourg participe également à la valorisation des commerces et services du centre.</p> |
| <p>Objectifs généraux :</p> | <p>Maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Atelier Fontaine (Architecte paysagiste) & Profil Etude (Expert technique) : soutien dans la définition du projet, la traduction des ambitions et objectifs politiques en projet, appui technique et conseil • SAFILAF (promoteur) : travail concerté avec les équipes de la promotion pour définir les modalités techniques et d'exécution • GAEB (Groupement des acteurs économiques de la Balme) : échanges réguliers et présentation du projet dessiné et avancement du projet • CCFU : échanges et liens pour intégration du projet à la définition d'un plan de mobilité intercommunal • Jérôme Lhomme (boucherie) : Propriétaire du parking de la zone devant la boucherie. A rencontrer pour montage juridique dans le cadre des travaux prévus sur cette zone. |

- **Etat** : Partenaire financier à mobiliser
- **Conseil départemental Haute-Savoie** : Partenaire financier à mobiliser
- **Conseil régional AURA** : Partenaire financier à mobiliser

Budget prévisionnel

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Place Ouest | 731 000,00 € | Etat (DETR 2024-2026 - 30% prévisionnel) | 1 523 700,00 € |
| Z1B (Route de Paris 1 ^{er} tronçon) | 472 000,00 € | Conseil départemental 74 (10 % - prévisionnel) | 507 900,00 € |
| Z3B (Route du Canal) | 485 000,00 € | SAFILAF - convention de rétrocessions - 34% prévisionnel | 1 718 000,00 € |
| Z2D (Parking commerces) | 113 000,00 € | Conseil Régional AURA (6% prévisionnel) | 313 600,00 € |
| Z1A (Abord promotion N-O) | 350 000,00 € | | |
| Z1C Abord promotion O) | 179 000,00 € | | |
| Z2A (Abord promotion E) | 458 000,00 € | | |
| Z2B (Parvis église/mairie) | 773 000,00 € | | |
| Z2C (Parc public) | 264 000,00 € | | |
| Z3A (Route de Choisy) | 428 000,00 € | | |
| Z4 (Route de Paris 2 ^{ème} tronçon) | 826 000,00 € | | |
| Maîtrise d'œuvre | Inconnu | Fonds propres (20% - prévisionnel) | 1 015 800,00 € |
| Total : | 5 079 000,00 € | Total | 5 079 000,00 € |

- Calendrier :**
- **Automne 2022** : Lancement marché maîtrise d'œuvre à bon de commande
 - **Novembre 2022** : Définition de la première phase de travaux (Place Ouest, zone 1B et zone 3B)
 - **Printemps 2023** : APD première phase

- Lien autres programmes et contrats**
- CRTE

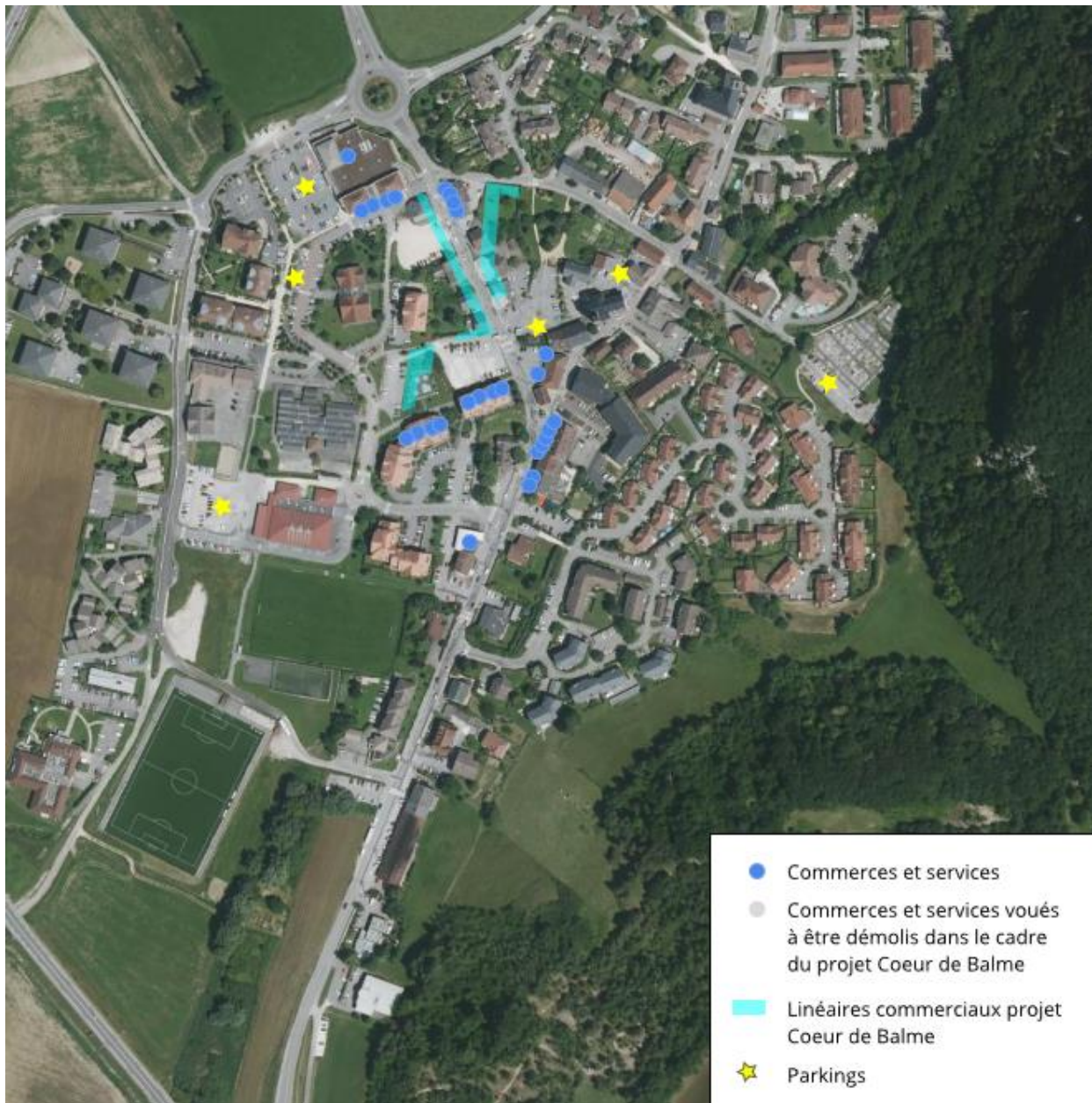
- Annexes**
- Annexe 5.2 ; Annexe 5.3

FICHE ACTION N° A03

Etude sur la dynamique commerciale

| | | | |
|--|---|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Terminé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



- Commerces et services
- Commerces et services voués à être démolis dans le cadre du projet Coeur de Balme
- Linéaires commerciaux projet Coeur de Balme
- ★ Parkings



| | |
|---|---|
| <p>Description de l'action :</p> | <p>Dans le contexte de restructuration de son chef-lieu comprenant notamment la construction de logements avec 2000 m² de rez-de-chaussée commerciaux, la commune souhaite créer un véritable pôle de vie. La réussite de ce projet passe par le choix d'un développement en cohérence avec la stratégie de développement économique local mais aussi avec les possibilités d'évolution du tissu commercial et artisanal du centre-bourg, et enfin avec les usages actuels et à venir des habitants.</p> <p>La commune a fait appel à la CCI et la CMA Haute-Savoie pour définir le volet économique du projet global de revitalisation. L'accompagnement proposé par la CCI et la CMA repose sur la mise à jour et l'enrichissement des éléments d'observation relevés dans le cadre d'une étude réalisée en 2007 à l'échelle de l'intercommunalité, en se concentrant sur le territoire de La Balme avec un regard élargit. L'étude s'inscrit dans le cadre de la convention régionale de partenariat PVD AURA dont la CCI et la CMA régionales sont partenaires.</p> <p>L'étude se déroule en 4 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic du territoire à partir des données socio-économiques et leurs évolutions, l'évolution du tissu commercial et de la dynamique de création et enfin, mise en parallèle des données de La Balme, de la CCFU et du département - Analyse de l'évolution du tissu commercial avec un zoom sur le stationnement et la qualité de l'environnement urbain et commercial - Enquête auprès des entreprises commerciales et artisanales - Enquête auprès des habitants <p>L'étude doit permettre à la commune de structurer le développement de l'économie de son chef-lieu et de favoriser l'animation commerciale. Un intérêt particulier est porté sur les éléments permettant de confirmer ou infirmer la stratégie foncière cohérente des espaces commerciaux ainsi que du parc de stationnement associé.</p> |
| <p>Objectifs spécifiques :</p> | <p>Maintenir le tissu commercial existant et renforcer la mixité fonctionnelle du centre-bourg pour garantir une offre complémentaire et différenciante.</p> <p>Maintenir et développer l'animation commerciale en permettant au Groupement des acteurs économique de la Balme (GAEB) de se relancer.</p> <p>Accompagner le développement et le dynamisme économique du centre-bourg.</p> |
| <p>Objectifs généraux :</p> | <p>Maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • CCI 74 : prise en charge à hauteur de 50% du temps agent / réalisation de l'étude / accompagnement et suivi • Banque des territoires : Co-financier 50% du reste à charge • GAEB : rencontres avec les élus / animations commerciales • CCFU : compétence économie |


Budget prévisionnel

| Dépenses prévisionnelles (TTC) | | Financements prévisionnels | |
|--------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Etude | 20 778,78 € | CCI (définitif) | 6 075,00 € |
| | | Banque des territoires (35% - définitif) | 7 351,89 € |
| | | Fonds propres (35% - définitif) | 7 351,89 € |
| Total - définitif : | 20 778,78 € | Total - définitif : | 20 778,78 € |

| | |
|---|--|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none">• Octobre 2021 : Définition du cahier des charges, premiers échanges• Novembre 2021 : Présentation méthodologie de l'étude, offre• Janvier 2022 : Signature convention CCI/CMA• Mars/avril 2022 : Enquêtes auprès des habitants et des professionnels• Mai 2022 : Restitution étude, chiffres, préconisations |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none">• CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none">• Annexe 5.4 |

FICHE ACTION N° A04

Création d'une Micro-Folie

| | | | |
|--|--|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Engagé | Niveau de priorité : | Fort |
| Périmètre : |  | | |
| Description de l'action : | <p>La commune de La Balme de Sillingy articule aujourd'hui sa politique culturelle autour de l'organisation d'évènements. Tout au long de l'année, des expositions, des temps de rencontres ou des animations sont proposés.</p> <p>La médiathèque accueille chaque mois une vingtaine de classes. Le public scolaire est donc déjà sensibilisé et connaisseur des lieux.</p> <p>Des partenariats sont également mis en place avec les foyers de vie qui accueillent des personnes handicapées et les structures petite enfance (projet albums et moi en lien avec le RAM, la CAF et Savoie-Biblio).</p> <p>Des animations tout public sont proposées, notamment pour les familles.</p> <p>Le mois du film documentaire est une invitation faite à toutes les structures culturelles, éducatives et sociales, désireuses de promouvoir le cinéma documentaire auprès d'un large public. Chaque année au mois de novembre, le réseau des bibliothèques du territoire participe à cet évènement en proposant des diffusions de films documentaires et des rencontres avec les réalisateurs.</p> <p>En 2021, les médiathèques de La Balme de Sillingy et de la commune voisine de Sillingy, ont signé une convention de partenariat visant à créer un réseau de bibliothèques sur le territoire. Ainsi, des</p> | | |

| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>échanges réguliers ont lieu entre les deux structures. Les animations sont organisées de manière concertée et un programme culturel commun sera mis en place pour septembre 2022.</p> <p>L'évènement culturel incontournable est le festival de théâtre des arts scéniques. Chaque année au mois de mars, une dizaine de compagnies amateurs et professionnelles sont accueillies et se produisent chaque soir, pendant 10 jours dans la salle de spectacle de l'Espace 2000. Créé en 2003, ce festival est aujourd'hui bien inscrit auprès du public puisque plus de 1 000 spectateurs participent chaque année.</p> <p>Désireuse de développer l'offre culturelle, la commune a répondu et est lauréate de l'Appel à projet Micro-Folie 2022.</p> <p>Une Micro-Folie s'articule de plusieurs modules autour d'un musée numérique. Elle doit être animée par un médiateur dédié, doit proposer un contenu de qualité gratuitement au public. La commune envisage le recrutement d'un médiateur culturel en contrat de projet de 2 ans renouvelable.</p> <p>Le centre bourg de La Balme de Sillingy regroupe tous les équipements et services publics dont un bâtiment dédié à la culture et aux loisirs : l'Espace 2000. Actuellement l'Espace 2000 accueille la médiathèque, l'école de musique, le service scolaire, le centre de loisirs. Il dispose d'une salle de spectacle équipée d'un écran, de gradins et d'un système de sonorisation.</p> <p>La Micro-Folie sera donc implantée dans l'Espace 2000, la salle des spectacles notamment. Elle sera composée dans un premier temps d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle. Ces deux équipements sont modulables et transportables afin de les déployer sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Dans un second temps, quand certains espaces du bâtiment pourront être libérés nous envisageons de développer le FabLab ainsi qu'un espace dédié à la réalité virtuelle.</p> <p>Activités et actions de médiations envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'œuvres - Visites virtuelles - Conférences - Récits (historiques, mythologiques, etc.) illustrés d'œuvres - Ateliers pratiques en présence d'artistes et/ou professionnels et adultes formés aux outils du Fablab (peinture, poterie, sculpture, couture, broderie, etc.) - Projections multigénérationnelles, où le public jeune apprendrait des seniors (en mobilisant le centre de loisirs et le Club des Aînés par exemple). - Ateliers « parentalité » en lien avec le CCAS, une demande identifiée sur le territoire suite à l'analyse des besoins sociaux réalisé en 2021. <p>Et toute autre activité qui pourrait être développée par le médiateur culturel, responsable de la Micro-Folie en lien avec les demandes du public, des partenaires etc.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Le projet de Micro-Folie a pour objectif de renforcer la politique culturelle locale et permettre de développer une offre culturelle au rayonnement intercommunal accessible à tous les publics dans un souci d'inclusivité. |
| Objectifs généraux : | Maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire. |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Etat : Co-financeur pour l'investissement • Conseil départemental : Co-financeur et soutien – <i>intention</i> • Conseil régional AURA : Co-financeur – <i>intention</i> • La Villette : Accompagnement mise en œuvre du projet, formation, alimentation en œuvre et prise en charge de la première année d'adhésion • Médiathèque : pour une offre développée en lien avec la programmation actuelle |

Budget prévisionnel INVESTISSEMENT

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Achat matériel | 70 000,00 € | Etat FNADT (46% - validé) | 32 000,00 € |
| | | Conseil départemental (34% - prévisionnel) | 24 000,00 € |
| | | Fonds propres (20% - prévisionnel) | 14 000,00 € |
| Total : | 70 000,00 € | Total : | 70 000,00 € |

Budget prévisionnel FONCTIONNEMENT ANNUEL

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Personnel (1 ETP) | 40 000,00 € | Intercommunalité (20% - prévisionnel) | 8 200,00 € |
| Adhésion réseau Micro Folie | 1 000,00 € | Fonds propres (80% - prévisionnel) | 32 800,00 € |
| Total : | 41 000,00 € | Total : | 41 000,00 € |

Calendrier :

- **Mai 2022** : Candidature appel à projet
- **Juillet 2022** : Résultats appel à projet
- **Septembre 2022** : Rencontre responsable régionale du déploiement des Micro-Folies AURA, visite sur site
- **Octobre 2022** : Lancement recrutement médiateur culturel
- **Novembre 2022** : Consultation prestataires pour sélection matériel
- **Jusqu'à août 2023** : construction du projet culturel et de la programmation / formations des agents / investissement / communication
- **Septembre 2023** : Ouverture Micro-Folie (journées du patrimoine)

Lien autres programmes et contrats

- CRTE
- Projet Educatif territorial (PEDT)

Annexes

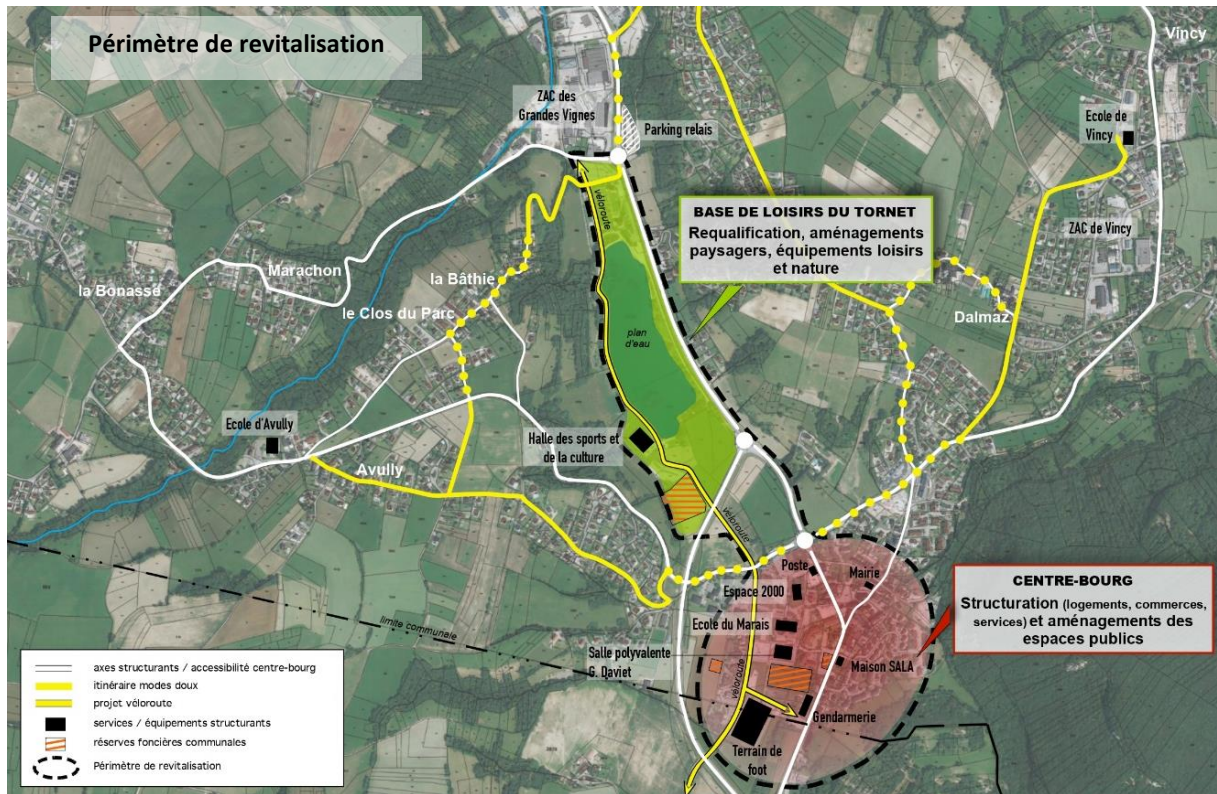
- Annexe 6.1

FICHE ACTION N° A05

Mise en place d'une signalétique efficace à l'échelle de la commune

| | | | |
|--|---|-----------------------------|--------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | En projet | Niveau de priorité : | Médian |

Périmètre :



| | |
|----------------------------------|--|
| Description de l'action : | <p>Suite aux études menées, notamment dans les conclusions de l'étude portant sur la dynamique commerciale, il apparaît que le centre bourg ne propose pas une lisibilité éclairée et évidente de ses atouts.</p> <p>En outre, la commune ne dispose pas de règlement local de la publicité et n'ayant pas instauré de charte graphique pour les panneaux des acteurs économiques, il règne aujourd'hui une grande diversité dans l'offre de signalétique. Cette diversité est peu qualitative et peu cohérente. La superposition des panneaux et l'absence de hiérarchie entre ces derniers induisent de fait la confusion et peuvent conduire à perdre le visiteur, le consommateur et même l'habitant.</p> <p>La commune souhaite donc refondre l'ensemble de la signalétique du centre bourg afin de faciliter le cheminement des utilisateurs et mettre en avant les atouts et points d'intérêt de la commune, ses ressources, ses équipements et ses liaisons.</p> |
|----------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|--|
| | <p>Il convient dès lors de réfléchir à la mise en place d'un plan de signalétique d'information locale efficace permettant de valoriser et indiquer les points clés du centre bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrées/sorties de ville - Panneau d'information du domaine du Torne - Commerces de proximités - Services - Equipements - Parkings - Fléchages mode doux - Etc. <p>Ce travail mené sur le centre-bourg devra être construit sur la base des aménagements à venir, en y incluant des éléments de signalétiques cohérent avec la nouvelle identité paysagère pour créer une harmonie graphique à l'échelle du périmètre et donc une meilleure identification et lisibilité de l'information.</p> <p>Ce projet nécessite l'intervention d'un cabinet spécialisé pour la construction du plan de signalétique et intégrer obligatoirement la maîtrise d'œuvre de la requalification du centre bourg et du domaine du Torne dans un souci d'harmonisation avec les aménagements paysagers à venir.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Faciliter la lecture de l'organisation du centre bourg et valoriser ses atouts et points d'intérêt. |
| Objectifs généraux : | Tendre vers un territoire fonctionnel. Participer à l'attractivité du territoire par la mise en lisibilité de ses composantes. |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet d'étude : non déterminé • Services techniques (interne) • Maître d'œuvre en charge de la requalification du centre-bourg • CCFU : Partenaire à mobiliser dans le cadre éventuel de l'élaboration d'un RLPI |

Budget prévisionnel **EN PROJET**

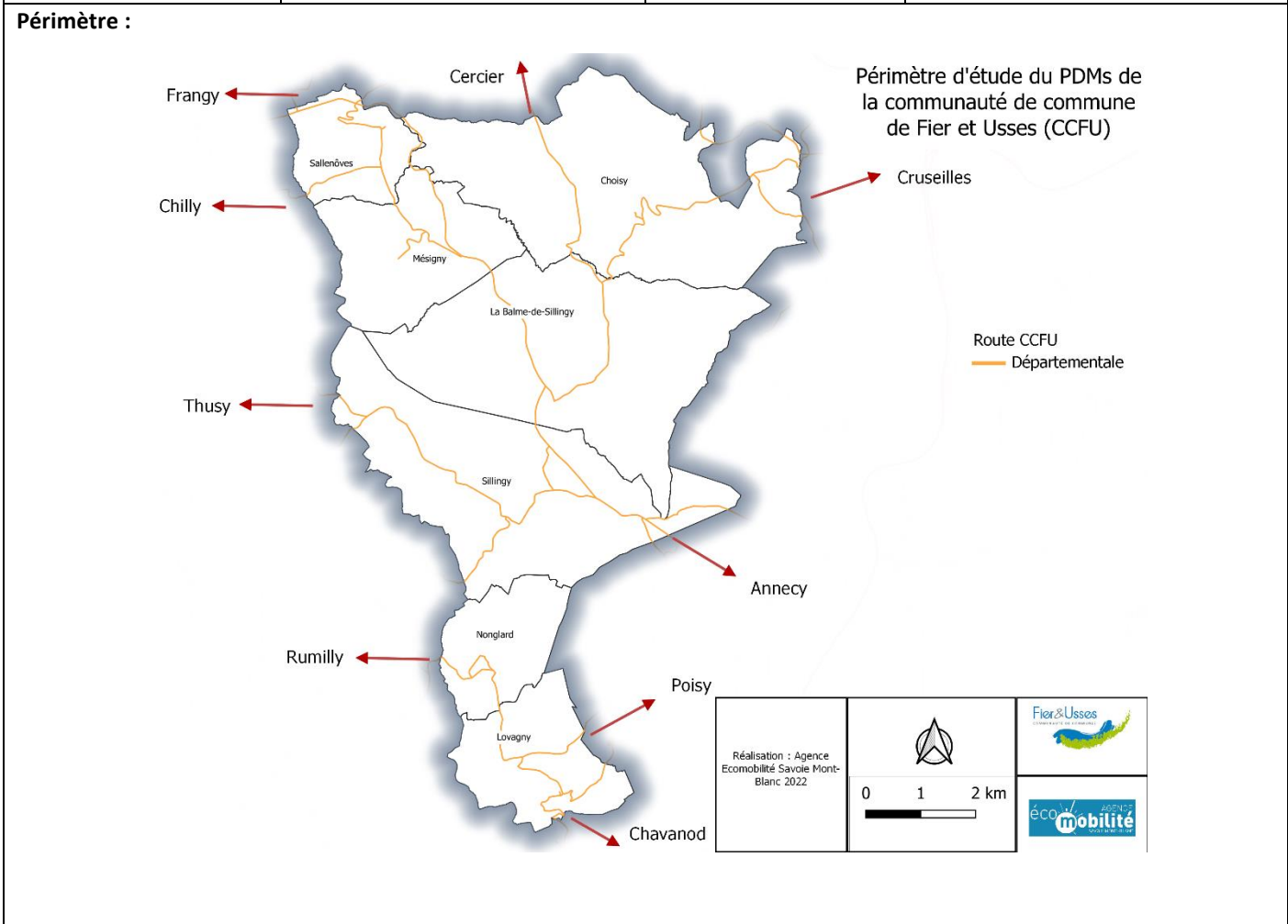
| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|--|----------------------------|--|
| Total : | | Total | |

| | |
|---|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Dernier trimestre 2022 : rédaction cahier des charges et recherche prestataire |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • EN PROJET |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • EN PROJET |

FICHE ACTION N° A06

Participer à la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié

| | | | |
|--|---|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | En projet | Niveau de priorité : | Fort |



Description de l'action :

La CCFU a pris la compétence mobilité en 2021 comme la loi le lui a permis et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Les élus ont choisi de saisir cette opportunité de pouvoir agir sur ce sujet déterminant pour le territoire et son développement.

L'absence d'offre structurée d'alternative à la voiture individuelle pour la desserte des principaux pôles d'emplois et de services, notamment Annecy, conduit naturellement à une congestion des infrastructures routières avec une utilisation massive de la voiture au quotidien. Plus de 50% des ménages du territoire disposent d'au moins 2 voitures. 70% des déplacements sont effectués en véhicules motorisés. Près de 28 000 véhicules circulent sur la RD1508 par jour au niveau de Chaumontet.



| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>Les déplacements vers le Grand Annecy constituent ainsi un enjeu prioritaire de mobilité pour le territoire.</p> <p>Dès le premier semestre 2022 la CCFU a engagée plusieurs actions concrètes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’abord l’adhésion à la SPL Agence Ecomobilité. L’Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc accompagne la CCFU dans le cadre d’une étude globale à l’échelle du territoire. Elle a réuni différents acteurs (pratiquants, associations, professionnels) pour définir les grands axes sur lesquels travailler. L’objectif principal est de mailler le territoire avec des liaisons internes et des liaisons avec les territoires voisins. <p>L’élaboration d’un plan de mobilité simplifié qui constitue la première étape obligatoire pour se doter d’une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux du territoire. Il a pour objectif de planifier les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la population et des entreprises. Il permettra également de prioriser les actions et de prévoir les investissements nécessaires. Plus concrètement le Plan de mobilité simplifié vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des mobilités partagées pour limiter l’utilisation de la voiture individuelle - Connecter en transport en commun la CCFU et le Grand Annecy - Connecter en mode actifs les communes de la CCFU entre elles et avec les territoires voisins <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d’un schéma directeur cyclable avec l’accompagnement de l’Agence Ecomobilité. Le schéma directeur cyclable a pour but d’organiser, dans leur globalité, tous les déplacements à vélo : tracés, aménagements, financement, gestion, entretien, évolution et d’une manière générale la politique du vélo (actions de sensibilisation à la pratique, règles du savoir rouler à vélo, événementiels). <p>Le groupe de travail a ainsi réfléchi aux possibilités de tracés sur l’axe Nord/Sud - l’itinéraire nationale (V62) - (Sallenôves – Mésigny – La Balme de Sillingy – Bromines – Grand Annecy), les liaisons avec le Pays de Cruseilles (Choisy/Allonzier la Caille), avec Rumilly Terre de Savoie (Nonglard/Vaulx), avec le Grand Annecy (Nonglard/Lovagny/Poisy). Le cœur de cible de ce schéma directeur est triple : les pratiquants, les nouveaux et futurs pratiquants et les scolaires.</p> <p>Le schéma directeur est construit en cohérence avec le plan de mobilité simplifié en cours d’élaboration. Le développement en parallèle de ces deux outils permettra de faire émerger des pôles multimodaux (vélo + bus, vélo + marche, vélo + covoiturage avec un P+R...), véritables espaces de services et d’échange.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, le renforcement de la coopération avec le Grand Annecy notamment sur la question des transports en commun. |
| Objectifs spécifiques : | Développer des alternatives au véhicule motorisé individuel, mailler le territoire en voies cyclables. |
| Objectifs généraux : | Structurer l’offre de mobilité sur le territoire pour un territoire plus fonctionnel. |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • CCFU : compétence mobilité • Commission mobilité (CCFU) : organe de réflexion et travail sur les sujets mobilité • Agence éco-mobilité Savoie Mont-Blanc : accompagnement du territoire sur les enjeux de mobilité durable • Grand Annecy • Conseil Régional AURA : chef de fil de l’intermodalité, compétente pour l’organisation des transports ferroviaires et transports routiers inter-AOM |

Budget prévisionnel (selon plan de mobilité simplifié - en construction)

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|--|----------------------------|--|
| | | | |
| | | | |
| Total : | | Total | |

| | |
|---|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Mai 2022 : Diagnostic et enjeux • Novembre 2022 : Définition de la stratégie et propositions • Février 2023 : Définition du plan d'actions • 2023 : Mise en œuvre des actions et développement d'une offre de mobilité |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.5 |

FICHE ACTION N° A07

Adhésion au Conseil Energie du Syane – Etudes de rénovation énergétique des bâtiments publics

| | | | |
|--|---|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Préserver le capital environnemental, l'identité rurale du territoire et sa qualité de vie | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Engagé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



| | |
|----------------------------------|--|
| Description de l'action : | <p>La plupart des équipements publics de la commune sont concentrés en centre-bourg : groupe scolaire, centre de loisirs, salles polyvalentes, services municipaux, etc. Au total la commune compte près d'une quinzaine de bâtiments dédiés aux services et au fonctionnement de la collectivité.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé sur 13 bâtiments en 2012 et mérite aujourd'hui d'être actualisé au regard du vieillissement du patrimoine bâti, de leurs systèmes énergétiques mais aussi pour répondre aux évolutions des usages envisagés par la commune.</p> <p>En effet, dans le contexte de mutation de La Balme, la municipalité réfléchit à développer ses équipements au service de la population et ainsi en profiter pour renforcer et poursuivre sa transition écologique.</p> |
|----------------------------------|--|



| | |
|--------------------------------|--|
| | <p>Le Service conseil Energie du Syane, auquel la commune adhére, consiste en un accompagnement pluriannuel par un technicien dédié dont l'objectif est d'optimiser les dépenses énergétiques du bâti public en définissant un plan d'action cohérent avec les ressources de la collectivité et ses ambitions.</p> <p>Pour atteindre cet objectif l'accompagnement est prévu pour une durée minimale de 4 ans et se décompose en 5 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux énergétiques du patrimoine ; - Définition d'un plan pluriannuel d'actions basé à la fois sur l'état des lieux et les volontés politiques ; - Suivi des consommations énergétiques et bilan annuel ; - Optimisation des dépenses énergétiques via une assistance à l'exploitation des bâtiments ainsi que pour la passation et le suivi de contrat de maintenance et d'exploitation des systèmes ; - Accompagnement pour les opérations de rénovation/ constructions/ énergies renouvelables (assistance maîtrise d'ouvrage) <p>Pour la première phase, il a été déterminé que tous les bâtiments seraient sujets à une visite qui donnera lieu à la rédaction d'une fiche bâtiment recensant les caractéristiques énergétique et les actions à mettre en œuvre pour améliorer le confort, la performance au regard des ambitions de la collectivité ainsi que de ses ressources. En parallèle, et dès janvier, des audits seront réalisés sur des équipements prioritaires : l'Espace 2000, la salle DAVIET et l'école du Marais.</p> <p>L'accompagnement prévoit également un soutien en ingénierie financière pour aider la commune dans la concrétisation et valorisation de ses actions.</p> <p>Cet accompagnement permettra à la commune d'établir un plan d'action pluriannuel chiffré en phase avec le projet politique local.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Intégrer la dimension énergétique et écologique au projet de revitalisation et de développement des équipements introduit la notion durabilité dans le projet global. |
| Objectifs généraux : | Aussi, baisser les dépenses énergétiques en favorisant les énergies renouvelables permettra à la collectivité de rationaliser ses dépenses de fonctionnement. |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • SYANE : prise en charge de 50% du coût annuel du service / accompagnement pluriannuel • Services techniques (interne) |

Budget prévisionnel annuel

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| Etude | 8 340,80 € | SYANE (50% - définitif) | 4 170,00 € |
| | | Fonds propres (50% - définitif) | 4 170,00 € |
| Total - définitif : | 8 340,80 € | Total - définitif : | 8 340,80 € |

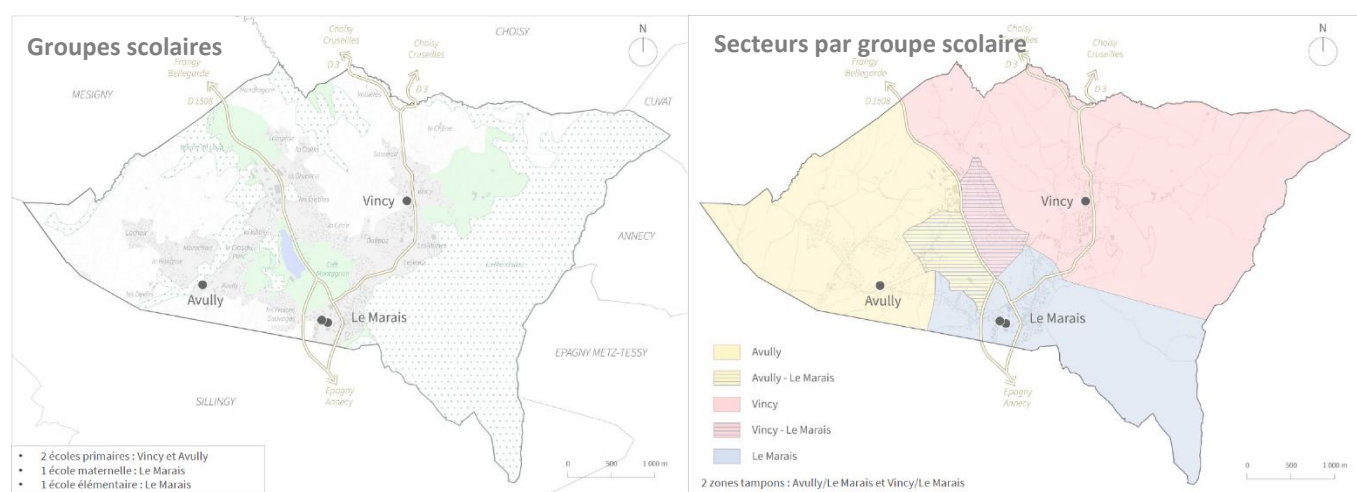
| | |
|---|--|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none">• Avril 2022 : Présentation du service / demande d'adhésion• Mai 2022 : Demande adhésion soumise à la Commission de Maîtrise de l'Energie et Transition Energétique• Octobre 2022 : Délibération du conseil municipal / Signature de la convention / début de l'accompagnement• Janvier 2023 : Début des audits |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none">• CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none">• Annexe 6.2 |

FICHE ACTION N° A08

Etude prospective des effectifs scolaires

| | | | |
|--|---|-----------------------------|--------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Terminé | Niveau de priorité : | Médian |

Périmètre :



| | |
|----------------------------------|--|
| Description de l'action : | <p>Dans le contexte de restructuration de son chef-lieu comprenant notamment la construction de 140 logements à horizon 2024/2026, la commune est confrontée à une augmentation prévisible de sa population et donc des enfants à accueillir au sein des équipements scolaires et périscolaires.</p> <p>La Balme compte 3 groupes scolaires : Avully, Vincy et le groupe du Marais en centre bourg. Ces 3 pôles accueillent près de 550 enfants chaque année de la maternelle à l'élémentaire. Des projets de création de classe ont déjà vu le jour dans le groupe scolaire d'Avully et celui de Vincy pour répondre aux besoins en termes de capacité et d'environnement d'accueil, que la commune souhaite de qualité.</p> <p>La carte scolaire est divisée en 3 zones : le secteur Avully, secteur Vincy, secteur Marais et de 2 zones tampon (Marais-Avully et Marais-Vincy) qui permettent de répartir les inscriptions selon les capacités d'accueil des classes tout en veillant à garantir la qualité de l'environnement pédagogique.</p> <p>Dans le cadre du projet global de revitalisation, la commune se questionne sur l'évolution de ses équipements scolaires, périscolaires et extrascolaire à moyen et long terme. Elle souhaite notamment conforter le projet d'agrandissement de restaurant scolaire à Avully ainsi que l'organisation de sa carte scolaire.</p> <p>La commune a engagé le cabinet IAD Territoire Digital pour mener à bien une étude prospective des effectifs scolaires à moyen et long terme, jusqu'à 2031.</p> |
|----------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|--|
| | <p>L'étude est menée selon 3 phases : diagnostic, projections et propositions, et doit tenir compte des projets immobiliers en cours et à venir.</p> <p>Le périmètre de l'étude est élargi au territoire communal global afin de mesurer, entre autres, l'impact en centre-bourg (zones tampon et groupe du Marais).</p> <p>L'étude doit ainsi permettre à la commune d'intégrer la question des équipements scolaires et extra-scolaires à sa stratégie d'aménagement du territoire, et notamment de son centre, à moyen et long terme.</p> <p>Selon les résultats, la commune pourra également envisager d'agir sur les équipements scolaires afin de permettre un environnement d'accueil de qualité pour tous les enfants de La Balme.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Anticiper l'évolution de sa carte scolaire et particulièrement de ses deux zones tampon. |
| Objectifs généraux : | <p>Prévoir les aménagements ainsi qu'une organisation fonctionnelle au cœur de ville et pour garantir un haut niveau de service pour la population.</p> <p>Participer à l'attractivité de la commune et à l'équilibre fonctionnel du territoire.</p> |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Banque des territoires : co-financeur • IAD : cabinet d'étude et accompagnement • Services scolaire (interne) |

Budget

| Dépenses (HT) | | Financements | |
|----------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Etude | 9 750,00 € | Banque des territoires (20% - <i>définitif</i>) | 1 950,00 € |
| | | Fonds propres (80% - <i>définitif</i>) | 7 800,00 € |
| Total - définitif : | 9 750,00 € | Total - définitif : | 9 750,00 € |

| | |
|---------------------|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Octobre 2021 : Définition du cahier des charges, consultation • Décembre 2021 : Début de l'étude • Janvier 2022 : Collecte des données • Février 2022 : Début de l'étude • Juin 2022 : Restitution |
|---------------------|---|

| | |
|---|--|
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
|---|--|

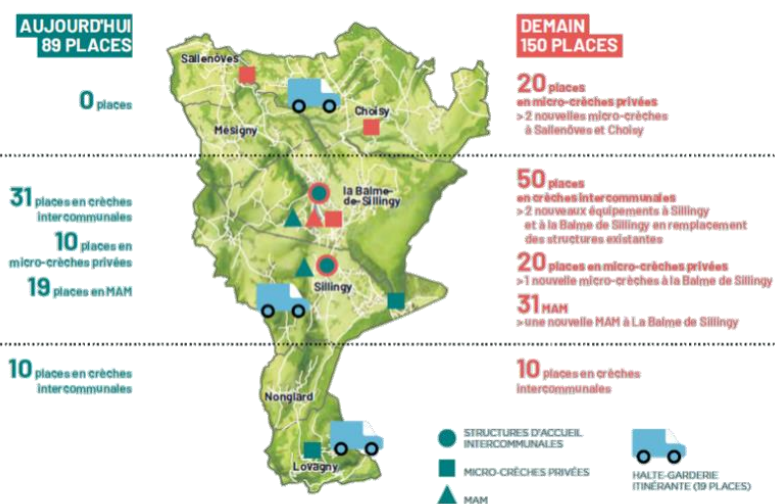
| | |
|----------------|--|
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.6 |
|----------------|--|

FICHE ACTION N° A09

Développer les services d'accueil à la petite enfance

| | | | |
|--|---|-----------------------------|------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Validé | Niveau de priorité : | Fort |

Périmètre :



Description de l'action :

La forte dynamique démographique enregistrée sur le territoire se traduit par une demande accrue de services, notamment des services d'accueil à la petite enfance.

Les résultats de l'analyse des besoins sociaux menée en 2021 démontrent que, malgré les efforts consentis, le territoire demeure déficitaire en matière d'équipements pour la petite enfance : en 2018, le territoire comptait 538 enfants de moins de 3 ans pour une capacité d'accueil de 371 places toutes structures confondues.

C'est à partir de ce constat que les élus ont validé le schéma directeur d'accueil de la petite enfance afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes ménages et qui intègre les projets publics et privés. L'objectif est d'augmenter l'offre d'accueil et de mieux la répartir sur le territoire.

En ce sens, La Balme de Sillingy conduit le projet d'une nouvelle crèche de 30 places de 415 m² d'espace intérieur agrémenté de 195 m² d'espaces extérieurs en remplacement du multi-accueil qui propose actuellement 21 places qui ne répond plus aux normes en vigueur. Cet équipement sera aménagé dans un nouveau bâtiment construit dans le cadre du projet intercommunal d'un pôle de services au cœur du chef-lieu.

Le tènement foncier retenu pour l'opération est situé route de Paris ; il s'agit des parcelles cadastrées section A N°838 et section C N°2067 et N°2228 d'une surface totale de 2192 m² qui comprennent une maison d'habitation construite en 1975 d'environ 200 m² et son terrain d'agrément, propriété de la commune. Ces parcelles sont en zone UA et sont concernées par l'OAP chef-lieu qui vise à conforter le maillage mode doux au travers du chef-lieu.

La maison individuelle implantée sur le site fera l'objet d'une démolition pour construire le nouveau pôle de services abritant au rez-de-chaussée les espaces de la crèche et l'Espace France Service (EFS) ; et à l'étage des espaces de bureaux. En effet, le bâtiment d'origine était difficilement réhabilitable au regard des besoins et normes en termes d'espaces à créer et des exigences de sobriété énergétique.

La nouvelle construction anticipera les exigences de la future réglementation environnementale (réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, amélioration de leur performance énergétique et notion de confort d'été durant les épisodes caniculaires).

Le nouveau pôle de services a été coconstruit entre la CCFU et la commune de La Balme de Sillingy et a bénéficié de l'accompagnement du CAUE qui a mené une étude prospective de site ainsi qu'une de faisabilité.

La CCFU porte l'installation de l'EFS ainsi que les espaces de bureaux ; et la commune de la Balme de Sillingy l'installation de sa nouvelle crèche de 30 places en remplacement du multi-accueil actuel non fonctionnel.

L'espace crèche, de plain-pied, est composé d'espaces d'accueil parents enfants de 112 m², d'espaces dédiés au personnel de 99 m² et des espaces enfants de 204 m². Ces espaces intérieurs seront agrémentés d'espaces extérieurs aménagés de 195 m² comprenant un préau, une cour et des espaces de rangement. Le programme a été élaboré selon le nouveau référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage (arrêté du 31 août 2021).

Un parvis, les abords, des cheminements et 20 places de stationnement seront également créés bénéficiant à toute la structure. Une place de stationnement supplémentaire réservée aux services de livraison des repas de la crèche sera créée. Conformément à l'OAP, les cheminements devront être ouverts au public et connectés entre eux et avec les équipements. L'utilisation de matériaux limitant l'imperméabilisation des sols est fortement attendue.

| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>Cette opération a fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre dont le lauréat a été désigné en septembre 2022 par le jury.</p> <p>L'opération est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage entre la CCFU et la commune de La Balme de Sillingy. Dans un souci de gestion plus efficace du projet, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pourra être établie par la commune au profit de la CCFU afin d'assurer le suivi de l'opération par un interlocuteur unique.</p> <p>Cette opération s'inscrit pleinement dans le principe de renouvellement urbain en programmant la démolition d'un bâti ancien dégradé et énergétiquement inconfortable accueillant historiquement une habitation et un cabinet médical en la création d'un espace proposant plusieurs services à la population ainsi que du stationnement dédié. Le projet prévoit également la possibilité de monter un niveau supplémentaire sur la crèche si des besoins futurs seraient exprimés.</p> <p>Le projet optimise les possibilités offertes par le PLU de la commune en s'intégrant pleinement dans le projet de requalification de son centre-bourg tel que définissent les ambitions de la politique de revitalisation inscrites dans le programme Petites villes de demain.</p> <p>En effet, ce projet est inscrit au plan d'action annexé à la convention-cadre Petites villes de demain en cours de finalisation (validation par les instances délibérantes le 30/01/2023 et le 02/02/2023). Ce projet de création d'une nouvelle crèche de 30 places a fait l'objet d'une validation lors du comité de projet du 14 octobre 2022 durant lequel le plan d'action ainsi que le projet de revitalisation ont été adoptés.</p> <p>En parallèle de ce projet public intercommunal, les élus soutiennent les projets de micro-crèches privées en favorisant leur installation dans les projets immobiliers identifiés sur le territoire, notamment dans le projet Cœur de Balme de la promotion SAFILAF où il est prévu l'installation d'une micro-crèche privée d'ici 2024/2025.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Développer les lieux d'accueil de la petite enfance. |
| Objectifs généraux : | <p>Prévoir les aménagements nécessaires à une organisation fonctionnelle du territoire.</p> <p>Participer à l'attractivité de la commune et à l'équilibre fonctionnel du territoire.</p> |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • CAUE : Conseil et programmation • CCFU : Maître d'ouvrage • Atelier Catherine Boidevaix architecte : Maître d'œuvre • Etat : Co-financeur • Conseil régional AURA : Co-financeur • CAF : partenaire financier à mobiliser • Conseil départemental Haute-Savoie : Partenaire financier à mobiliser |

| Budget prévisionnel annuel | | | |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
| Travaux | 1 287 364,24 € | Etat - (DETR 2023 - 35% prévisionnel) | 500 000,00 € |
| Maîtrise d'œuvre | 160 800,00 € | Conseil Régional (CRV - prévisionnel) | 80 000,00 € |
| | | CD74 (26% - prévisionnel) | 376 031,39 € |
| | | CAF (14% - prévisionnel) | 202 500,00 € |
| | | Fonds propres (20% - prévisionnel) | 289 632,85 € |
| Total : | 1 448 164,24 € | Total : | 1 448 164,24 € |

| | |
|------------------------------------|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021 : Début étude de faisabilité CAUE • Décembre 2021 : Rendu étude de faisabilité CAUE • Février 2022 : Lancement concours maîtrise d'œuvre • Septembre 2022 : Jury concours maîtrise d'œuvre • Octobre 2022 : Recrutement maître d'œuvre • Décembre 2022 : Rendu APS • Février 2023 : Rendu APD • Mars 2023 : Dépôt permis de construire • Novembre 2024 : Début des travaux • Juin 2025 : Fin des travaux • Septembre 2025 : Ouverture de l'équipement au public |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5.7 |

FICHE ACTION N° A10

Mise en place d'un contrat de sécurité avec la Gendarmerie nationale

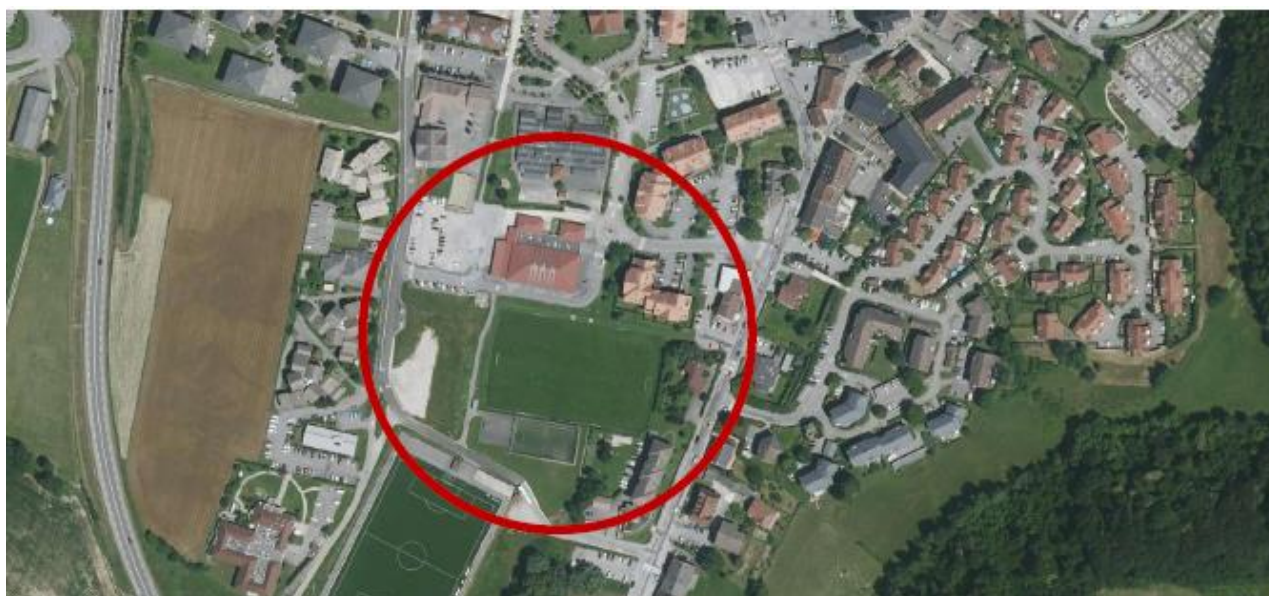
| | | | |
|---|--|-----------------------------|--------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | Engagé | Niveau de priorité : | Faible |
| Description de l'action : | <p>La commune de La Balme de Sillingy accueille une brigade de la gendarmerie sur son centre-bourg. La proximité de la brigade et la présence d'une police municipale dynamique a permis au fil des années de construire une relation privilégiée favorisant les échanges et le développement d'actions ayant pour objectif de renforcer la sécurité au quotidien.</p> <p>Le contrat de sécurité formalise l'engagement mutuel de la gendarmerie nationale et de la commune à renforcer leurs interactions et à accompagner le développement du territoire, en intégrant un volet sécuritaire pour la tranquillité de la population dans le cadre du programme Petites villes de demain.</p> <p>Ces engagements concernent le renforcement de la relation continue avec la population et les élus, la réponse aux sollicitations spécifiques liées aux enjeux particuliers du territoire, la prévention de la délinquance et la sécurité des mobilités.</p> <p>Un programme est alors établi formalisant les relations et interactions déjà en œuvre et celles à développer. Ce programme précise à la fois l'offre de sécurité proposé par la gendarmerie au regard des besoins de la collectivité mais également l'engagement de la collectivité à l'égard de la gendarmerie.</p> <p>Le détail du programme est exposé dans le contrat signé au 27/06/2022 pour une durée de 5 années. Les signataires se réuniront une fois par an pour dresser un bilan.</p> <p>Formaliser les actions déjà à l'œuvre et poursuivre les échanges afin de développer la sécurité au quotidien pour la population.</p> | | |
| Objectifs spécifiques : | Développer le sentiment de sécurité de la population. | | |
| Objectifs généraux : | Maintenir l'attractivité en préservant et renforçant la qualité de vie sur le territoire. | | |
| Partenaires : | <p>Gendarmerie nationale via le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Savoie : signataire</p> <p>Police municipale : lien direct avec la brigade locale.</p> | | |
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none"> ● Janvier 2022 : Première rencontre ● Février 2022 : Définition du programme et rédaction du contrat ● Juin 2022 : Signature du contrat de sécurité | | |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none"> ● CRTE | | |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none"> ● Cf. Contrat de sécurité | | |

FICHE ACTION N° A11

Programmation d'un équipement multifonctionnel

| | | | |
|--|---|-----------------------------|-------|
| Orientation(s) stratégique(s) : | 2 : Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire | | |
| Maître d'ouvrage : | Mairie de la Balme de Sillingy | | |
| Statut : | En projet | Niveau de priorité : | Moyen |

Périmètre :



Description de l'action :

La commune mène depuis plusieurs mois une réflexion sur le devenir de ses équipements au service de la population, notamment des équipements permettant la pratique sportive en salle ainsi que les équipements liés à la vie extra-scolaire de la commune.

A l'origine, La Balme et la commune voisine de Sillingy organisaient leurs accueils extra-scolaires en se répartissant les tranches d'âge : Sillingy accueillait les 3-5 ans et La Balme les 6-12 ans. La période de pandémie et les restrictions relatives à l'interdiction du brassage des enfants entre les communes a obligé ces dernières à se réorganiser. La Balme a donc mis en place un nouveau fonctionnement permettant d'accueillir en plus des 6-12 ans, les 3-5 ans. Au final, ce nouveau mode de fonctionnement a satisfait toutes les parties prenantes et perdure encore aujourd'hui. Cependant les infrastructures d'accueil ne sont pas idéales et il est nécessaire de développer un nouvel équipement permettant à la fois de déploiement d'activités en intérieurs mais également la réorganisation des espaces actuels.

De plus, la commune jouie d'une vie associative sportive et culturelle très riche. En effet, la commune permet à plus de 50 associations balméennes et extra-communales de déployer leurs activités sur la commune.

Ces associations n'ont cessé de se développer au fil des ans. Pour permettre aux associations de poursuivre leur développement et ainsi proposer des activités variées et accessible au plus grand

| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>nombre, notamment des activités sportives, la commune doit repenser ses équipements alors vieillissants et sous dimensionnés au regard des besoins exprimés. Les équipements actuels obligent les associations à limiter leurs nombres d'adhérents dans un contexte où la population tend à augmenter au regard des projets immobilier en cours. Les risques à termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population se tourner vers des activités organisées en dehors du territoire. - Certaines associations quitte le territoire pour proposer de nouveaux créneaux et/ou des activités supplémentaires. <p>La commune dispose d'un gymnase en centre-bourg (Salle DAVIET) qui accueille les pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basketball - Handball - Foot en salle sur la période hivernale - Twirling <p>Cet équipement est vieillissant, inconfortable, non performant énergétiquement. Il est prévu de le démolir à termes.</p> <p>En parallèle, la commune dispose de foncier en centre-bourg pour développer ses équipements.</p> <p>La commune envisage le développement d'un ou plusieurs équipement(s) pouvant accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités déjà à l'œuvre dans la salle DAVIET - La pratique de la gymnastique avec agrès (féminine et masculine) et pour des activités connexes telles que parkour ou trampoline - La pratique de la danse, fitness <p>Pour l'aider dans sa réflexion, la commune souhaite se faire accompagner par un programmiste afin de se doter d'une vision prospective et ainsi programmer le meilleur scénario au regard des besoins du territoire et des ressources.</p> |
| Objectifs spécifiques : | Agir pour le développement des associations locales et développer l'accès aux activités sportives à la population. |
| Objectifs généraux : | <p>Lutter contre le développement « cité dortoirs » et tendre vers un territoire plus autonome.</p> <p>Développer la convivialité et les proximités entre les habitants.</p> <p>Maintenir l'attractivité du territoire et sa qualité de vie.</p> |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Associations • Communes voisines – dans le cadre d'un projet partagé, dans le cadre d'un projet qui accueillerait des associations domiciliées dans une commune limitrophe, etc. • Banque des territoires : Partenaire financier à mobiliser |

Budget prévisionnel (A déterminer selon les offres)

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Financements prévisionnels | |
|-------------------------------|--|----------------------------|--|
| | | | |
| | | | |
| Total : | | Total : | |

| | |
|---|---|
| Calendrier : | <ul style="list-style-type: none">• Novembre 2022 : Rédaction cahier des charges et recherche prestataire• Décembre 2022 : Choix du prestataire• Janvier 2022 : Début de l'étude |
| Lien autres programmes et contrats | <ul style="list-style-type: none">• CRTE |
| Annexes | <ul style="list-style-type: none">• Cf. Annexes livrables d'études <i>quand disponibles</i> |

Annexe 3 : Maquette financière

| MAQUETTE FINANCIERE PVD | Montant HT | Type | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | Mandat +1 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| Aménagement du domaine du Tornet | | | | | | | | |
| Secteur 1 | 646 722,50 € | TRAVAUX | 646 722,50 € | | | | | |
| Secteur 1 MOE | 38 156,63 € | TRAVAUX | 38 156,63 € | | | | | |
| Secteur 2 | 1 585 762,50 € | TRAVAUX | | | 1 585 762,50 € | | | |
| Secteur 2 MOE | 93 559,99 € | TRAVAUX | | | 93 559,99 € | | | |
| Secteur 3 | 1 200 071,25 € | TRAVAUX | | 1 200 071,25 € | | | | |
| Secteur 3 MOE | 70 804,20 € | TRAVAUX | | 70 804,20 € | | | | |
| Secteur 4 | 368 340,00 € | TRAVAUX | | | | 368 340,00 € | | |
| Secteur 4 MOE | 21 732,06 € | TRAVAUX | | | | 21 732,06 € | | |
| Requalification du centre-bourg | | | | | | | | |
| Place Ouest | 731 000,00 € | TRAVAUX | | | 731 000,00 € | | | |
| Zone 1A : abord promotion Nord-Ouest | 350 000,00 € | TRAVAUX | | | | | 350 000,00 € | |
| Zone 1B : route de Paris 1er tronçon | 472 000,00 € | TRAVAUX | | | 472 000,00 € | | | |
| Zone 1C : abord promotion Ouest | 179 000,00 € | TRAVAUX | | | | | 179 000,00 € | |
| Zone 2A : abord promotion Est | 458 000,00 € | TRAVAUX | | | | | | 458 000,00 € |
| Zone 2B : parvis église / mairie | 773 000,00 € | TRAVAUX | | | | | | 773 000,00 € |
| Zone 2C : parc public | 264 000,00 € | TRAVAUX | | | | | | 264 000,00 € |
| Zone 2D : parking commerces | 113 000,00 € | TRAVAUX | | | | 113 000,00 € | | |
| Zone 3A : route de Choisy | 428 000,00 € | TRAVAUX | | | | | | 428 000,00 € |
| Zone 3B : route du Canal | 485 000,00 € | TRAVAUX | | | 485 000,00 € | | | |
| Zone 4 : route de Paris 2ème tronçon | 826 000,00 € | TRAVAUX | | | | | | 826 000,00 € |
| Micro Folie | | | | | | | | |
| Investissement matériel | 70 000,00 € | INVESTISSEMENT | | 70 000,00 € | | | | |
| Fonctionnement | 40 000,00 € | FONCTIONNEMENT | | 40 000,00 € | 40 000,00 € | | 40 000,00 € | |
| Adhésion | 1 000,00 € | FONCTIONNEMENT | | 1 000,00 € | 1 000,00 € | | 1 000,00 € | |
| Signalétique | | | | | | | | |
| <i>Etude en projet</i> | | FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| Mobilité | | | | | | | | |
| <i>En projet</i> | | INVESTISSEMENT | | | | | | |
| Rénovation énergétique bâtiments publics | | | | | | | | |
| Service Conseil Energie SYANE | 8 340,80 € | FONCTIONNEMENT | 8 340,80 € | | 8 340,80 € | | 8 340,80 € | |
| Travaux selon étude | | INVESTISSEMENT | | | | | | |
| Accueil petite enfance | | | | | | | | |
| Crèche maison SALA | 1 287 364,24 € | TRAVAUX | | 143 040,47 € | 786 722,59 € | 357 601,18 € | | |
| Crèche maison SALA MOE | 160 800,00 € | TRAVAUX | 20 904,00 € | 85 400,50 € | 34 148,90 € | 18 416,63 € | 1 929,60 € | |
| Equipements publics | | | | | | | | |
| Programmation complexe sportif | 31 935,50 € | ETUDE | | 31 935,50 € | | | | |
| Total investissement | 705 783,13 € | | 705 783,13 € | 1 569 316,42 € | 4 188 193,98 € | 879 089,87 € | 530 929,60 € | 2 749 000,00 € |
| Total fonctionnement | 8 340,80 € | | 8 340,80 € | 81 276,30 € | 49 340,80 € | 49 340,80 € | 49 340,80 € | - € |
| TOTAL | 714 123,93 € | | 714 123,93 € | 1 650 592,72 € | 4 237 534,78 € | 928 430,67 € | 580 270,40 € | 2 749 000,00 € |

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

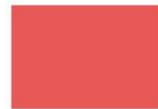
ID : 074-247400567-20230202-2023_08-DE



Annexe 4 : Utilisation des logos

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*



#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0

Annexe 5 : Livrables d'études réalisées – sous forme séparée

Annexe 5.1 : Etude de faisabilité aménagement du domaine du Tornet

Annexe 5.2 : Etude faisabilité aménagement Centre-bourg

Annexe 5.3 : Etude de faisabilité Place Ouest

Annexe 5.4 : Etude dynamique commerciale

Annexe 5.5 : Diagnostic mobilité

Annexe 5.6 : Etude prospective des effectifs scolaires

Annexe 5.7 : Programme création crèche 30 places

Annexe 6 : Autres documents, contrats et conventions – sous forme séparés

Annexe 6.1 : Adhésion réseau Micro-Folie

Annexe 6.2 : Convention service Conseil Energie – Syane

Annexe 6.3 : Contrat de sécurité

Annexe 7 : Projet de territoire de la CCFU – sous forme séparée

